

# Onomastique et société en cité des Tongres

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER  
*Université libre de Bruxelles*

Pour apprécier la romanisation d'une région de l'Empire romain sur deux plans, institutionnel et culturel, autrement dit déterminer le statut civique des personnes et évaluer la latinisation et l'usage des langues indigènes, l'étude de l'onomastique s'est révélée une approche pertinente<sup>(1)</sup>. Ainsi, par exemple, au départ de l'examen minutieux des anthroponymes trévires et grâce à des études parallèles à propos de Vienne et d'autres cités méridionales, avons-nous pu entamer une recherche comparative sur les processus de romanisation des provinces de Narbonnaise et de Belgique<sup>(2)</sup>. Après avoir tenté de confronter les situations onomastiques entre Belgique et Germanie inférieure<sup>(3)</sup>, il nous a paru intéressant de nous livrer à une étude du même type pour la seule cité des Tongres<sup>(4)</sup> dont la documentation s'est quelque peu étoffée ces dernières années et dont le stock onomastique peut se prévaloir d'un lot important dans la correspondance découverte à *Vindolanda*<sup>(5)</sup>.

Nous ne reviendrons pas ici sur les problèmes méthodologiques que pose ce type d'approche, qu'ils soient de nature proprement linguistique en raison des difficultés qu'il y a à cerner les langues celtique et germanique<sup>(6)</sup>, qu'ils soient liés à l'estimation de la latinisation en vertu des phénomènes d'assonance et de traduction<sup>(7)</sup>, qu'ils soient enfin de nature juridique et institutionnelle, à cause d'une certaine souplesse dans les usages, comme, par exemple, l'omission du prénom ou l'emploi de gentilices patronymiques<sup>(8)</sup>, sans toutefois que cela porte atteinte au lien indéfectible<sup>(9)</sup> entre nomenclature et statut juridique.

## 1. Cadre institutionnel et linguistique

La *civitas Tungrorum*<sup>(10)</sup> a été mise en place par Drusus comme base arrière de sa conquête germanique au-delà du Rhin, vers 15-10 avant notre ère. La région avait été fortement ravagée par César et présentait des vides de population alors que le terroir était riche et pouvait nourrir l'armée romaine. Drusus (ou peut-être déjà Agrippa avant lui) a donc réuni en une

(1) Voir DONDIN-PAYRE, 2001.

(2) RAEPSAET-CHARLIER, 2010-2011.

(3) RAEPSAET-CHARLIER, 2001b.

(4) Voir déjà RAEPSAET-CHARLIER, 2004, p. 84-94 ; 2017a.

(5) Voir déjà BIRLEY, 2001 ; 2011.

(6) Voir RAEPSAET-CHARLIER, 2001a, p. 346-347 ; 2011, p. 211-212.

(7) Sur ces définitions voir DONDIN-PAYRE, 2011, p. 18-20.

(8) Cf. *infra*.

(9) DONDIN-PAYRE, 2001, p. II-IV.

(10) RAEPSAET-CHARLIER, 1999, p. 273-278 ; RAEPSAET, 2013, p. 133-141 ; voir les cartes archéologiques sur le site du CReA-Patrimoine de l'ULB ([crea.ulb.ac.be](http://crea.ulb.ac.be)).

seule cité les restes des Éburons décimés, des peuplades locales encore en place, et un groupe de population germanique transplanté depuis l'autre rive du Rhin et qui portait probablement le nom de *Tungri*<sup>(11)</sup>. La *civitas* reçut *Atuatuca* (Tongres) comme chef-lieu ; le territoire était très vaste puisqu'il allait de la Campine jusqu'à la forêt d'Ardenne et comprenait des populations celtiques et germaniques. Administrativement, la cité dépendait de la province de Germanie, devenue ensuite Germanie inférieure, avec Cologne comme capitale. En tant que cité pérégrine, les Tongres jouissaient de leur constitution, leur droit, leurs usages judiciaires, leurs dieux, sans doute sur la base d'un traité qui avait organisé leur fonctionnement au moment de l'arrivée des populations immigrées. Leurs habitants étaient à ce moment des pérégrins (habitants libres de l'empire), mis à part quelques élites et notables qui avaient bénéficié d'un octroi personnel de la citoyenneté romaine par le fait de César, d'Auguste ou d'un gouverneur. La *civitas* reçut le statut de *municipium* latin sans doute dans le courant du II<sup>e</sup> siècle, mais peut-être avait-elle déjà bénéficié du droit latin antérieurement<sup>(12)</sup>. Parmi les devoirs de la cité vis-à-vis du pouvoir romain, il faut citer la fourniture de troupes qui servaient d'auxiliaires aux légions et qui campaient sur le Rhin ou sur d'autres frontières, notamment le Mur d'Hadrien. Ce service militaire donnait aux Tongres la possibilité de devenir citoyen romain à leur sortie de l'armée. D'autres membres de la cité pouvaient également devenir citoyens romains en se faisant élire comme magistrats, et les gouverneurs de la province pouvaient aussi octroyer la citoyenneté en récompense de services rendus aux Romains.

Sur le plan des sources, nous avons conservé de nombreux témoignages écrits sous la forme d'inscriptions sur pierre ou plus rarement sur bronze. Ces inscriptions sont toutes rédigées en latin, langue officielle qui servait aux échanges avec l'armée et l'administration provinciale, à l'administration de la cité même, et sans doute aussi au commerce avec les voisins. Mais ce qui nous informe des langues indigènes et du fait qu'elles devaient avoir conservé une certaine vitalité, ce sont les noms. Les noms des personnes, les noms des dieux, les noms des lieux. Nous nous attacherons aux anthroponymes.

Dans la ville d'*Atuatuca*, comme dans le territoire de la cité, se rencontraient des gens qui jouissaient de deux statuts et qui participaient de trois cultures : latine, celtique et germanique que l'on peut différencier avec une certaine probabilité. Toutefois on trouve aussi des éléments que l'on ne peut avec certitude attribuer à une plutôt qu'à l'autre langue<sup>(13)</sup>, des noms qui peuvent être analysés aussi bien selon une racine celtique que selon une racine germanique<sup>(14)</sup>. Peut-être ces noms linguistiquement ambigus étaient-ils choisis précisément pour leur double coloration, ce qui serait un indice de communauté peu différenciée. Il convient sans doute de conserver à ces populations leur richesse identitaire sans trancher entre les deux explications linguistiques. Enfin comme ces langues ne sont pas très bien connues, on y rencontre aussi des noms "indigènes" qui ne sont assurément pas latins mais pour lesquels on ne peut proposer, dans l'état actuel de nos connaissances, aucune explicitation précise.

(11) Cf. TACITE, *Germ.*, II, 2.

(12) RAEPSAET-CHARLIER, 1999, p. 273-278.

(13) RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 211-212 et tableau 9.

(14) SCHERER, 1955.

## 2. Les statuts civiques et les noms

A travers tout l'Empire, le standard du nom du citoyen romain : *praenomen, nomen, cognomen*, est uniforme<sup>(15)</sup>. La langue dans laquelle est conçu ce nom est toujours le latin, souvent un latin plus ou moins mitigé d'éléments indigènes mais, en aucune façon, la forme linguistique des éléments nominaux n'influence le statut de la personne. Une personne qui porte les *tria nomina* (ou *duo nomina* d'usage) composés d'éléments de langue indigène n'en est pas moins un citoyen romain. La pratique du prénom se perd dès la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère dans la plupart des catégories sociales ; en outre, cet élément, perçu dans les provinces comme n'ayant aucune valeur d'identification personnelle, était souvent omis en dehors des notables et des noblesses d'Empire. De même, la tribu qui, avec la filiation, était traditionnellement jointe aux *tria nomina* sous la République, mais qui avait perdu sa signification politique dès Auguste, ne faisait plus partie de la nomenclature usuelle des provinciaux, sauf situation particulière.

Par ailleurs un grand nombre d'habitants de ces régions n'étaient pas citoyens romains, ils étaient pérégrins. Leur nom est donc simple : un idionyme suivi, mais pas toujours, d'un patronyme. Là aussi la forme linguistique est sans importance : le pérégrin qui porte un nom latin n'en est pas moins un pérégrin<sup>(16)</sup>.

Rappelons enfin le lien indéfectible entre statut et forme du nom, quel que soit le statut de droit latin, romain ou stipendiaire de la *civitas*, les *tria* (ou *duo*) *nomina* étant le strict apanage du citoyen romain<sup>(17)</sup>.

## 3. La composition de la base de données

Dans l'ensemble de la documentation épigraphique<sup>(18)</sup> de la cité, *instrumentum* compris<sup>(19)</sup>, et très exceptionnellement littéraire, nous connaissons, à la date de décembre 2018, 266 personnes : 77 citoyens<sup>(20)</sup>, 110 pérégrins, 79 *incerti* parmi lesquels sans doute 2 esclaves. Nous avons

(15) LASSÈRE, 2005, I, p. 80-94 ; DONDIN-PAYRE, 2011, p. 15-18.

(16) DONDIN-PAYRE, 2011, p. 15-18.

(17) RAEPSAET-CHARLIER, 2009, p. 359-362 ; DONDIN-PAYRE, 2011, p. 14-17. Il n'existe pas de règles particulières dans les cités de droit latin : cf. CHASTAGNOL, 1995, p. 51-71.

(18) Dépouillement dans *ILB*<sup>2</sup> ; *CIL* XIII, 1, 2 pour Maastricht ; *Année épigraphique* ; RAEPSAET-CHARLIER 2017b ; 2018 ; 2019 ; DE WINTER 2019 ; une inscription inédite de Namur.

(19) Ont été recherchés les noms inscrits par graffiti. Les estampilles n'ont pas été retenues sauf exceptions faute de répertoires permettant d'identifier les estampilles de fabrication locale. Nous avons ainsi dépouillé une série de publications de graffiti, à savoir *CIL* XIII, Pars III ; *Liberchies* ; *Braives* ; FONTAINE, 2012 ; VANVINCKENROYE, 1984 ; des pièces isolées, publiées ou non (Vodecée, Tongres, Namur, Flavion, Champion, Han, Aiseau, Theux-Jusleville, Fontaine-Valmont) ; et aussi examiné les graffiti du Musée gallo-romain de Tongres encore inédits.

(20) Malgré la *communis opinio*, nous n'avons pas retenu comme Tongre le bénéficiaire du diplôme militaire de Flémalle (*ILB* 137) ni celui de la mise en congé honorable de Han (*ILB* 138), les usages communs des soldats auxiliaires (sauf Thraces) n'étant pas de revenir au pays. Les noms en étant perdus, ils auraient simplement augmenté légèrement la proportion de citoyens sans apporter de renseignements de type onomastique.

également pris en compte les Tongres explicitement définis comme tels (*Tunger, Texuander, Condrusus*) qui ont laissé une trace en dehors de leur cité, notamment à l'armée<sup>(21)</sup>. Le nombre d'*incerti* est important en raison de la prise en compte de l'*instrumentum*, à savoir des graffitis sur vaisselle céramique ou métallique provenant de la cité des Tongres. Dans la plupart des cas ces noms qui identifient le propriétaire se présentent sous la forme de noms uniques mais il est rarement possible de déterminer s'il s'agit d'un nom d'usage de citoyen (*cognomen*) ou d'un idionyme de pérégrin.

Les proportions entre citoyens et pérégrins à savoir respectivement 29% et 41% ne sont pas significatives en raison du nombre notable d'*incerti* (29%) au sein desquels doivent se trouver surtout des pérégrins. Il est cependant clair que la composition de la population de la cité des Tongres n'est en rien comparable à celle de la cité des Trévires qui, en dehors de l'*instrumentum*, comportait au niveau des connaissances de 2000, 72% de citoyens et 19% de pérégrins au départ de 983 noms<sup>(22)</sup>.

En ce qui concerne les soldats des unités dites « de Tongres » qui ont servi dans l'Empire, notamment à *Vindolanda*, nous les avons inclus dans un chapitre spécifique car, en dehors de toute mention d'origine, ces militaires ne sont pas nécessairement tous des Tongres. Nous y reviendrons à propos de leur étude.

Une grande partie des attestations ne peuvent être datées avec précision. Il n'est donc pas possible de proposer une évolution de la composition des catégories de population. Il est toutefois évident pour des raisons historiques que la proportion citoyens/pérégrins a dû se modifier au fil du temps, que plusieurs citoyens romains sont attestés sur des vases d'époque tardive<sup>(23)</sup>, mais que des pérégrins sont encore mentionnés sur des épitaphes<sup>(24)</sup> à la veille de la constitution de Caracalla qui octroya la citoyenneté à l'ensemble des habitants libres de l'Empire.

#### 4. Les citoyens

Parmi les 77 Tongres détenteurs (au moins probablement) de la citoyenneté romaine, on constate une proportion significative d'éléments onomastiques latins. Avec un nombre de personnes aussi réduit, comparativement aux Trévires par exemple, il n'est pas possible d'apporter dans l'analyse toutes les nuances souhaitables. Il est toutefois intéressant de détailler les différences relatives entre gentilices et *cognomina*.

Ainsi, compte tenu d'une proportion de 27% de gentilices inconnus ou non identifiables, les *nomina* se répartissent en 62% de latins et 11% d'indigènes, ce qui signifie plus précisément 86% de latins et 14% d'indigènes une fois exclus les inconnus. Ces chiffres bruts induisent une latinisation très forte. Dans quelle mesure peut-on la nuancer ?

(21) Sur la valeur administrative de ces mentions, on verra SPEIDEL, 2017.

(22) RAEPSAET-CHARLIER, 2001a, p. 348-349.

(23) Par exemple *Animula CIL XIII 10017*, 55.

(24) Par exemple *AE 2004*, 940 et 939.

Pour apprécier une éventuelle typicité locale de ces noms latins, il faut rappeler certains processus onomastiques qui sont avérés lors de la romanisation des peuples italiques sous la République et qui sont ensuite devenus communs aux différentes régions de l'Empire. Il s'agit des phénomènes d'assonance et de traduction, qui se manifestent en Gaule et en Germanie avec une grande fréquence<sup>(25)</sup>.

Une manière de latiniser son nom ou le nom de ses enfants en gardant trace des identités culturelles et linguistiques locales était l'adoption de noms qui rappellent par leur sonorité des noms indigènes, des noms « d'assonance », en allemand « Decknamen ». Ces choix d'assonance étaient aussi bien pratiqués par les pèlerins que par les citoyens romains et peuvent être un rappel du celtique ou du germanique. Dans un processus mental très comparable, on doit évoquer le nom de traduction. Ainsi peut-on penser que le nom latin *Ingenuus* est très fréquent dans les régions germaniques car il s'agit de la traduction d'une racine germanique *frei* « libre » qui a donné des noms attestés comme *Freio*, *Freioverus*, *Friatto*. Dans la mesure où ils impliquent la maîtrise conjointe du latin et de la langue indigène, ces procédés, loin de prouver une résistance à la latinisation, manifestent au contraire le recours à des appellations latines, sans que la rupture avec le patrimoine indigène en découle.

L'autre procédé, réservé aux citoyens, est la création de nouveaux gentilices, soit sur la base d'éléments latins, soit sur la base d'éléments indigènes, généralement d'après le nom de pèlerin du père : les gentilices patronymiques<sup>(26)</sup>. En effet dans les régions de droit latin, l'accès à la citoyenneté par la gestion des magistratures – automatique – rend le choix du nouveau nom entièrement libre, sans devoir remercier celui qui a fait obtenir la naturalisation. De la même manière que les Italiens avaient contribué à créer le stock onomastique de la Péninsule par l'adjonction de nouveaux *nomina* formés sur les bases des langues locales, les Gaulois et les Germains ont fabriqué un nombre considérable de nouveaux gentilices, latins ou indigènes, qui par leur forme indiquent le procédé par lequel on garde au nom ses attaches familiales.

(25) RAEPSAET-CHARLIER, 2012 ; à paraître (avec l'historiographie de la question).

(26) BÉRARD, 2001, p. 668-675 ; RAEPSAET-CHARLIER, 2009, p. 366-370. Il n'existe aucune raison valable pour déprécier ces gentilices gallo-romains en les appelant « pseudo-gentilices » (WEISGERBER, 1969, p. 116-117 et 219-220) comme on le fait encore souvent (par exemple KAKOSCHKE, 2012, *passim* ; 2017, p. 12) : cela donne à penser que ces noms induisent une disqualification juridique qui n'aurait aucun sens puisque leur création poursuit logiquement le processus italien d'évolution des dénominations.

**Tableau I. Répartition des gentilices.**

gentilices latins	ordinaires				
App(ius ?)	<i>ILB</i> 46	2 personnes	Theux		150-250
Axius	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 45	2 personnes	Theux		200-250
Hostilius	III 5450		Norique	<i>Tunger</i> (?)	150-250
Lollia Acilia	<i>ILB</i> 58		Grandhan		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
Suillius	<i>OLV</i> 2017		Tongres		70-120
Valerius	XIII 3616		Maastricht		150-250
Valerius	XIII 6239		Germ. sup.	<i>Texuander</i>	175-300
Vetia ou Vetie[nus]	GRM 15639		Tongres	s.d. citoyen	
Vibanius	GRM SC 11		Tongres	s.d. citoyen	14-37
Volusia	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 159bis		Tongres		150-250
[-]culeius	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 165		Namur		80-120
[-]didius	<i>ILB</i> 52		Ocquier		

gentilices latins	impériaux				
(Aelius)	<i>AE</i> 2011, 1792		Balkans ?	<i>Tunger</i>	123
[Aurelius]	XVI 125			<i>Condrusus</i>	164-166
Claudius	III 15163		<i>Aquincum</i>	<i>[Tun]ger</i>	31-70
Flavius	<i>ILB</i> 43		Flémalle		188
Flavia ?	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,2 revue		Barvaux-C.		II <sup>e</sup> s.
Iulius	DE WINTER		Tongres		ép. flav.
Sulpicia	XIII 10025, 195		Cortil-N.		100-150
Sulpicius	III 12361		Guljanci	<i>Tunger</i>	ép. flav.
Ulpia	<i>ILB</i> 37		Namur		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
Ulpius	VI 33977		Rome	<i>Tunger</i>	100-150

gentilices latins	assonants	de traduction			
Cassius	<i>ILB 34 (C/G)</i>		2 personnes	Namur	175-200
Catius	<i>ILB 29 (C)</i>			Hern St Hubert	150-250
Lucilius	XIII 8558 (C)		Germ. inf.	<i>domo Camppili</i>	ép. jul.-claud.
Lucius	MASSART, 2001 (C)			Fontaine-V.	fin II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
Minnius	GRM 909 (C/G)			Tongres	III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
Primanius		CREEMERS, 2015, p. 142-143 (C)		Tongres	10-40
Sicinius	<i>ILB<sup>2</sup> 165 (G)</i>		6 personnes	Namur	80-120
Victorius	<i>ILB 33 (C)</i>			Namur	150-200
Vitorius	<i>ILB 60 (C)</i>		2 personnes	Cherain	175-250

gentilices latins	patronymiques			
Candidius, dia	<i>ILB 31</i>	2 personnes	Liberchies	
Gracileius	<i>ILB 21</i>	2 personnes	Gors-Opleeuw	
Maternius	<i>ILB 26</i>		Jeuk	
Modestinius	<i>AE 2007, 985</i>		Maastricht	II <sup>e</sup>
Priscinius	<i>AE 1996, 1090</i>	fil de Priscus	Maastricht	50-100
Probius	<i>ILB 148</i>		Tirlemont	
Securinius, nia	<i>ILB 37</i>	2 personnes	Namur	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
Victorius	<i>ILB 33 (C)</i>	fil de Victor	Namur	150-200
Vitorius	<i>ILB 60 (C)</i>	2 personnes	Cherain	175-250

gentilices indigènes	celtiques	germaniques		
Ammonius	x	x	VANVINCKENROYE, 1984, p. 94 revu	Tongres
Aprionius	?		<i>ILB 7</i>	Tongres
Attius	x	x	<i>AE 1996, 1094</i>	Maastricht
Luceius	x		VANVINCKENROYE, 1984, p. 94 revu	Tongres
Luccius	x		Voinot 29	Maastricht
Sacerius	x		<i>ILB 60</i>	Cherain
Sterius		x	<i>ILB<sup>2</sup> 52</i>	Ocquier
Tausius	x	x	SHA, <i>Pert.</i> , 11, 9	Tunger

Il est donc intéressant de détailler la répartition des gentilices latins. Parmi eux, on compte seulement 31% de noms latins « ordinaires » et 19% de noms latins impériaux, soit 50% de noms latins venus tels quels d'Italie. Par contre, il y a 27% de noms assonants ou de traduction et 23% de gentilices patronymiques (parmi ces derniers, il y a trois cas de gentilices à la fois assonants et patronymiques). Dans deux cas, le caractère patronymique du gentilice est avéré. Par contre, on ne rencontre aucun cas de gentilice patronymique variable, qui change à chaque génération<sup>(27)</sup>, comme c'est assez fréquent sur le Rhin et chez les Trévires.

En ce qui concerne les gentilices indigènes, peu nombreux puisque au nombre de 8, on compte 4 celtiques, 1 seul germanique et 3 soit celtiques soit germaniques. Les pourcentages n'ont pas beaucoup de signification avec une base aussi faible. On ne repère aucun gentilice patronymique et aucun gentilice germanique très marqué comme on en rencontre sur le Rhin.

Que penser des gentilices impériaux ? Ils sont au nombre de 10. Certains (*Aelius* et *Aurelius*) sont indubitablement liés à une action de l'empereur, à savoir les deux vétérans connus par un diplôme (*AE* 2011, 1792 et *CIL* XVI 125). *Sulpicius Massa*, vétéran de l'aile des Hispaniques en Mésie, a dû recevoir son gentilice de Galba (*CIL* III 12361). On doit songer à une intervention impériale sans doute militaire aussi pour *Ti. Claudius A[-]* (*CIL* III 15163), d'époque claudienne, qui était dit « fils de *Laedus* », donc d'un pérégrin. Pour *T. Flavius Hospitalis*, centurion (*ILB* 43), cette action peut être aussi envisagée mais à une génération précédente, puisqu'il est en poste sous Commode. *M. Ulpius Felix*, gladiateur à Rome, était-il un affranchi impérial ? Pour *Sulpicia*<sup>(28)</sup> connue par un vase en verre du tumulus de Cortil-Noirmont (*CIL* XIII 10025, 195) ou pour *Ulpia Vanaenia* de Namur (*ILB* 37), pour la possible *Flavia Verv[-]* de Barvaux-Condroz (*ILB* 56 revue), on ne peut proposer aucune interprétation autre que de penser à un (lointain) ancêtre vétéran auxiliaire (moins probablement affranchi impérial). Reste *C. Iulius Viator* au cas très particulier, voir *infra*.

(27) Cf. RAEPSAET-CHARLIER, 2001a, p. 379-380 ; BÉRARD, 2001, p. 675-679.

(28) Dont la citoyenneté n'est pas assurée en l'absence de surnom car des pérégrins portent des idionymes en forme de gentilice (cf. DONDIN-PAYRE, 2011, p. 22).



*Tableau II. Répartition des cognomina*

(gentilice)	<b>surnoms latins</b>	<b>ordinaires</b>	lieu		
	Animula	XIII 10017, 55	Tongres		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
([-]didius)	Aur[-]	<i>ILB</i> 52	Ocquier		
	Clarilla	VANVINCKENROYE, 1984, p. 104-105	Tongres		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
(Apronius)	Iunius	<i>ILB</i> 7	Tongres		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
(Ulpus)	Felix	VI 33977	Rome	<i>Tunger</i>	déb. II <sup>e</sup>
(Vitorius)	Florentinus	<i>ILB</i> 60	Cherain		175-250
(Flavius)	Hospitalis	<i>ILB</i> 43	Flémalle		188
	Lentulus	XIII 10022, 166b	Tirlemont		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
(Catus)	Nepos	<i>ILB</i> 29	Hern St Hubert		II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
(Cassius)	Pompeianus	<i>ILB</i> 34	Namur		175-212
(Axius)	Probinus	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 45	Theux		III <sup>e</sup>
(Priscinius)	Probus	<i>AE</i> 1996, 1090	Maastricht		50-100
(Valerius)	Rom[-]	XIII 6329	Germ. sup.	<i>Texuander</i>	175-300
(Volusia)	Sabiniana	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 159bis	Tongres		150-250
	Sabinus	<i>ILB</i> 10	Tongres		
(Valerius ?)	Saturninus	XIII 3616	Maastricht		150-250
	Serenus	<i>AE</i> 2014, 917	Han		III <sup>e</sup>
(Modestinius)	Serotinus	<i>AE</i> 2007, 985	Maastricht		II <sup>e</sup>
(Attius)	Servatus	<i>AE</i> 1996, 1094	Maastricht		II <sup>e</sup>
	Silvana	VANVINCKENROYE, 1984 ; p. 103 revu	Tongres		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
(Sicinius)	Tacitus	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 165	Namur		80-120
	Valentinus	<i>ILB</i> 8	Tongres		150-250
(Iulius)	Viator	DE WINTER	Tongres		ép. flav.
	Victurus	GRM 11345	Tongres		IV <sup>e</sup>

<b>surnoms latins</b>	<b>assonants</b>	<b>de traduction</b>	lieu		(gentilice)	
<i>ILB</i> 31	Albinus, a (C)		Liberchies	2 p.	(Candidius + inconnu)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> <sup>2</sup> 165	Flavinus, Flavianus (G)		Namur	3 p.	(Sicinius)	80-120
<i>ILB</i> <sup>2</sup> 165		Ingenuus (G)	Namur		([-]culeius)	80-120
<i>ILB</i> 29	Libo (G)		Hern St Hubert		(Catius)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> 26		Primus (C)	Jeuk		(Maternius)	
<i>ILB</i> 31	Lucana ? (C)		Liberchies		(Candidia)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> 21	Quintus (C)		Gors-Opleeuw		(Gracileius)	
XIII 8558		Secundus (C)	Germ. inf.	<i>Tunger</i> ?	(Lucilius)	ép. jul.-cl.
<i>ILB</i> 21	Similis (G)		Gors-Opleeuw		(Gracileius)	
<i>ILB</i> 34	Titus (I)		Namur		(Cassius)	175-212
<i>ILB</i> <sup>2</sup> 45	Verus (C/G)		Theux		(Axius)	III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> 33	Victorinus (C)		Namur		(Victorius)	150-212

surnoms indigènes	<b>celtiques</b>	<b>germaniques</b>	lieu	(gentilice)	
<i>ILB</i> 60		Ammausus	Cherain	(Sacerius)	175-250
<i>ILB</i> 37		Ammius, a	Namur (2 p.)	(Securinius)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> 148	Burrus		Tirlemont	(Probius)	
<i>ILB</i> 60		Caupius	Cherain	(Vitorius)	175-250
<i>ILB</i> 46		Freio	Theux	(Appius ?)	150-250
<i>ILB</i> 46		Friatto	Theux	(Appius ?)	150-250
VANVINCKENROYE, 1984, n° 50		Gimian(-)	Koninksem		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
VANVINCKENROYE, 1984 p. 94 revu	Maiana		Tongres		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>
III 12361	Massa		Guljanci	(Sulpicius)	ép. flav.
<i>AE</i> 2011, 1792		Tullio	inconnu	(Aelius)	123
III 5450		Tunger	Norique	(Hostilius)	
<i>ILB</i> 37		Vanaenia	Namur	(Ulpia)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,2 revue	Verv[-]		Barvaux-C.	(Flavia ?)	II <sup>e</sup>
VANVINCKENROYE, 1984, n° 50 revu	Vindunus ?		Koninksem		III <sup>e</sup> -IV <sup>e</sup>

surnoms grecs			(gentilice)	
Compa	<i>ILB</i> 58	Grandhan	(Lollia ?)	II <sup>e</sup> -III <sup>e</sup>
Alexander	Voivot 29	Maastricht	(Luccius)	

La situation est plus éclatée en matière de surnoms. En effet, on relève 37 surnoms latins, 15 surnoms indigènes, 2 surnoms grecs et 24 surnoms inconnus ou non identifiables. Ce qui représente tout de même 47% de surnoms latins. Compte non tenu des inconnus, cela donne 43% de latin « ordinaire », 26% de surnoms latins assonants ou de traduction (69% de latin !), 27% de surnoms indigènes (20% de germanique et 7% de celtique), 4% de grec. On perçoit donc toujours une forte latinisation, assez peu tempérée d'éléments indigènes.

Nous ne disposons d'aucun esclave avéré (voir *infra*). Un seul affranchi est explicite, le dépendant *Quintus* de l'édile *C. Gracileius Similis* (*ILB* 21). Il porte un nom latin d'assonance celtique. Est-ce le même personnage répété ou bien est-ce un collègue qui fait la dédicace avec *Audax*, autre nom d'assonance, germanique cette fois ? Ou bien ces deux-là sont-ils des fils ? Il est très regrettable que cette inscription nous soit incomplètement parvenue. Une autre inscription fragmentaire atteste peut-être un affranchi, *ILB* 38 de Namur. Le personnage qui s'appelle peut-être *Ursus* (qui peut être un nom de traduction sur la base des noms celtiques sur la racine *matu-*, « ours ») semble le dédicant de cette épitaphe. Les lettres conservées sont parfois interprétées comme « *libertus* ».

Il peut être intéressant de poursuivre l'examen en regardant au plus près les nomenclatures concrètes.

Première remarque : pour autant que l'on puisse en juger, puisque 35 nomenclatures sont incomplètes, les dénominations exclusivement latines sont majoritaires avec 26 cas ; viennent ensuite les dénominations mixtes avec 13 cas ; une seule nomenclature est complètement indigène : *Sacerius Ammausus* à Vaux-les-Cherain. On notera une dénomination inhabituelle : *Lol(lia ?) Acilia Compsa* de Grandhan qui combine gentilice probablement latin, premier surnom latin en forme de gentilice et second surnom grec.

Deuxième remarque : les nomenclatures les plus récentes (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.), généralement incomplètes étant donné l'abandon progressif du gentilice mais aussi le fait que les attestations sont presque toutes d'*instrumentum*, ne sont pas toutes latines contrairement à ce qu'on aurait pu penser (*Luceius, Gimian[-], Ammonius, Maiana, Vindunus* sont indigènes). Celles de la période II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. se répartissent en 18 latines et 12 mixtes, celles du I<sup>er</sup> s. sont latines pour trois d'entre elles avec une seule mixte.

Troisième remarque : nous ne disposons que de peu d'exemples d'onomastique familiale. Dans le cas des *Sicinii* de Namur (*ILB*<sup>2</sup> 165), on constate une cohérence dans le recours aux noms latins tempérés d'assonance, sauf peut-être pour le surnom *Flavinus* qui pourrait être considéré comme indigène plutôt qu'assonnant ; mais l'inscription est trop fragmentaire pour qu'on puisse suivre les nomenclatures selon les générations. Pour les *Candidii* de Liberchies (*ILB* 31), on relève un gentilice patronymique lié à des surnoms sans doute d'assonance *Lucana* et *Albinus*. Les *Securinii* de Namur (*ILB* 37) sont constants dans leurs usages en identité germanique : *Securinia Ammia* est fille de *Securinius Ammius* ; sa mère s'appelle *Ulpia Vanaenia*. Les probables frères *Appii* de Theux portent des surnoms germaniques très typés et de même racine : *Freio* et *Friatto* (*ILB* 46). Les *Axii* de Theux (*ILB*<sup>2</sup> 45),

dont les liens familiaux ne sont pas clairs, sont sans doute répartis en trois générations : le grand-père, le père et le fils ; ils sont en tout cas constants dans l'emploi du latin : *Quietus, Verus, Probinus*. Par ailleurs on peut supposer que le fils de *Cassius Pompeianus* et de la pérégrine *Matta*, à Namur (*ILB* 34) était également citoyen et s'appelait (*Cassius*) *Titus*. Il est assez fréquent que le gentilice des enfants ne soit pas répété<sup>(29)</sup>. Un cas clair de latinisation en cours : le fils du décurion *Vitorius Caupius* se dénomme *Vitorius Florentinus* (*ILB* 60). Un cas inverse : le soldat (*P. Aelius*) *Tullio* est le fils du pérégrin *Vegetus* (*AE* 2011, 1792).

Deux filiations sont intéressantes mais malheureusement incomplètes. *C. Iulius Viator* d'époque flavienne est le fils d'une *Ingenua* (nom de traduction germanique) dont on ne sait si elle était pérégrine ou citoyenne dont la source n'aurait donné que le surnom. On doit pourtant suggérer que le père ait été citoyen, l'acquisition du nom *C. Iulius* devant logiquement remonter au plus tard à Caligula. Quant au personnage *VERV[-]* (peut-être notabilité d'un *vicus*, ou magistrat municipal agissant sur le territoire) qui fait la dédicace du temple de Theux, il peut soit illustrer un cas de famille arrivant à la citoyenneté par le biais du droit latin soit n'être qu'un pérégrin enrichi à la formule onomastique classique (idionyme + patronyme)(*ILB*<sup>2</sup> 46bis).

Quatrième remarque : les nomenclatures sont courtes. On ne relève que deux exemples de triple nom, le centurion *Q. Catius Libo Nepos* (*ILB* 29) et la défunte *Lol(lia) Acilia Compsa* déjà citée (*ILB* 58). On notera au passage que ce militaire est le seul qui paraisse avec vraisemblance être un Tongre revenu au pays après son service car il honore une déesse au nom germanique, *Vihansa*, alors qu'il a été en garnison en Arabie<sup>(30)</sup>. Son nom en tout cas convient très bien à l'hypothèse.

Cinquième remarque : dans l'ensemble, parmi les 77 citoyens, on compte 12 femmes. Elles n'apparaissent pas comme plus conservatrices des identités locales que les hommes. Autrement dit, on ne donnait pas plus souvent un *cognomen* indigène à une fille (3 cas) qu'à un garçon.

De cet ensemble de constatations, on ne peut que persister dans la mesure d'une importante latinisation qui chez les citoyens semble un processus linéaire. Nous ne disposons d'aucun cas explicite de retour à une dénomination indigène pure, phénomène qu'il faudra reprendre à propos des pérégrins. Et de façon encore plus nette, les Tongres jouissant de la citoyenneté choisissent de manière courante les dénominations latines quitte à les colorer d'assonance ou de traduction surtout aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. Un des plus anciens citoyens tongres connus, *C. Iulius Viator*, est le témoin explicite à l'époque flavienne d'une dénomination latine stricte. Quant à *C. Primanius Ca[-]* de la première moitié du siècle, bien que son nom gravé sur un fond de vase puisse être celui d'un soldat étranger à la cité, il porte un gentilice latin mais bien provincial comme en témoigne sa répartition dans l'Empire, à Lyon en particulier, ainsi que le nom de potier gaulois *Primanus*<sup>(31)</sup>, forme dont le gentilice dérive.

(29) RAEPSAET-CHARLIER, 2001a, p. 350.

(30) La III<sup>e</sup> légion Cyrénaïque a peut-être envoyé une vexillation en Germanie inférieure au III<sup>e</sup> siècle (ALFÖLDY, 1968a, p. 23-25).

(31) Plusieurs estampilles sur sigillée attestent ce nom : HARTLEY-DICKINSON, VII, 2011, p. 195-201.

Toutefois des éléments de nomenclature indigènes existent, en particulier dans les *cognomina*. Ils témoignent d'une vitalité culturelle et peut-être d'un maintien de la connaissance des langues indigènes locales, nous y reviendrons.

Il reste à se préoccuper de l'usage du prénom ce qui nous conduira à nous intéresser à la dénomination des notables.

Les prénoms attestés sont au nombre de 18 avérés. On y ajoutera le prénom supposé des vétérans gratifiés d'un diplôme militaire par Hadrien (*AE* 2011, 1792) et par Marc-Aurèle (*CIL* XVI 125). Les porteurs de ces prénoms se répartissent en catégories logiques.

Tout d'abord, les plus anciens citoyens connus, déjà cités ci-dessus, *C. Iulius Viator* et *C. Primanius Ca[-]*. Dans le premier cas on peut penser à un notable<sup>(32)</sup>, membre de l'élite tongre, issu d'une famille ayant reçu la citoyenneté à haute date, peut-être doté d'un poste militaire comme *Iulius Verecundus* un peu plus tard (cf. *infra*). *M. Suillius [-]* constitue lui aussi un témoin ancien d'époque flavienne.

Dans le même esprit, on joindra le seul magistrat nommément connu, l'édile *C. Gracileius Similis*, et le seul sévir, *M. Modestinius Serotinus*. On pourra penser que la famille de *Q. Sicinius Flav[-]* appartenait aux notables locaux de la fin du I<sup>er</sup> siècle, étant donné l'importance du mausolée<sup>(33)</sup> dont devait faire partie le bloc funéraire encastré dans une muraille du Château des Comtes de Namur. Relevait peut-être aussi de l'élite, le probable *antistes* de Mithra à Liberchies dont la tessère commémorative porte simplement l'initiale des *tria nomina* *Q.R.S. C. Priscinius Probus* de Maastricht était un nouveau citoyen, fils de *Priscus* : faut-il penser à un ancien magistrat local bénéficiant du droit latin et construisant son gentilice patronymique (vrai) à sa sortie de charge ? Comme beaucoup de ses collègues, il aurait évité d'indiquer sa fonction sur son épitaphe<sup>(34)</sup>. *C. Maternius Primus*, un dévot d'Hercule à Jeuk, est attesté sur une inscription perdue dont la forme et la date sont inconnues. L'idée toutefois qu'il pourrait s'agir là d'un sanctuaire public du grand dieu des Tongres<sup>(35)</sup> et la seule précision que les inscriptions autrefois reconnues étaient sur marbre donnent peut-être à penser également à un notable qui n'aurait pas fait état de son statut. *M. Probius Burrus* a indiqué son nom sur un étui à stylet en or retrouvé dans un *tumulus* de Grimde (Tirlemont), forme funéraire d'apparat<sup>(36)</sup> qui conduit à l'identifier en tout cas comme une personne riche.

Portent également le prénom quatre militaires : deux centurions *Q. Catus Libo Nepos* et *T. Flavius Hospitalis*, un décurion d'aile *M. Lucilius Secundus*<sup>(37)</sup> et un cavalier *Ti. Claudius Af[-]*. Cela ne surprendra pas étant donné qu'on voit par ailleurs dans les épitaphes des soldats que le port du prénom se prolonge au II<sup>e</sup> siècle.

(32) DE WINTER, 2019.

(33) Pour une estimation de celui-ci, voir RAEPSAET-CHARLIER, 2004, p. 58-74.

(34) RAEPSAET-CHARLIER, 2001c, p. 109-110.

(35) RAEPSAET, 2013, p. 137-140.

(36) MASSART, 2015, p. 174-175.

(37) Son origine est supposée d'après l'indication « *domo Camppili* » qui pourrait être liée aux toponymes « Champion » (ROLAND, 1899, p. 551-554) du territoire de la cité, mais sa citoyenneté tongre est hypothétique.

À citer encore un vétéran mirmillon, *M. Ulpius Felix*, et un médecin oculiste, *C. Luccius Alexander*.

Ne peuvent être socialement localisés, même à titre d'hypothèse, les habitants de Maastricht, *P. Attius Servatus*, dévot des Parques, et *L. Valerius Saturninus* (dont le nom est une reconstruction).

**Tableau III. Les pérégrins tongres**

Grand-Père	Père	Mère	Fils / Fille	Conjoint / Parent	Lieu	référence	date
			(-)		<i>Texander</i>	<i>ILS</i> 2556	milieu IIe
	[Ex]simnus (I)		[-]		<i>Condrusus</i>	XVI 125	164-166
			[-]		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 1980, 794	90
			[-]		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 1980, 794	90
			[-]		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 1980, 794	90
	[-]uus		[-]		Barvaux-C.	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,1 revue	IIe
	Av[-]		[-]itus		Barvaux-C.	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,2 revue	IIe
	Candidianus (L)		[-]lo (G ?)		Barvaux-C.	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,1 revue	IIe
	Ab[-]		[-]nissus (C)		Vodecée	PARIDAENS, 2018	
	Saenus (L)		Aiva (?) (G)		Barvaux-C.	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 56,1 revue	IIe
	Acc(-)		Acc(-)		Theux	<i>ILB</i> 50	
	<b>Victor</b> (LAC)		Acceptus (L)	Amma (G)	Namur	<i>ILB</i> 33	150-200
	[-]nus		<b>Adiu[trix]</b> (L)	<b>Cassius</b> (LA)	Namur	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 166	IIe
	Vegetus (L)		<i>P. Aelius Tullio</i>		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 2011, 1792	123
			Albinia (L)	Politicus (grec)	Tongres	10025, 191	
	[Vere]cundus (LAC)		Ammaca (G) sive Gamaleda (G)		Maastricht	3615 = <i>AE</i> 1996, 1091	100-200
	Veldedus (G)		ANEP[-]us (I)		Namur	inédit	IIe
	[-]		Antiquus (L)		Tongres	<i>ILB</i> 12	
			Antonius (L)	Lupula (LA)	Liberchies	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 160	175-200
	Quietus (L)		<i>Axius Verus</i>		Theux	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 45	ca 200

	Hunatto (G)		Braruco (I)	Lifthina (G)	Namur	<i>AE</i> 2004, 939	175-212
			Campanus (L)		<i>e primoribus Tungrorum</i>	TAC., H., IV, 66	70
<b>Cara(n)-tus (C)</b>	Solimarus (C)		Capito (L)		Tongres	<i>AE</i> 2015, 953	milieu Ier
	[-]		<b>Cassius (LA)</b>	<b>Adiu[trix] (L)</b>	Namur	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 166	
	<i>Cassius Pompeianus</i>	Matta (C)	<i>(Cassius) Titus</i>		Namur	<i>ILB</i> 34	175-200
	Pagadunus (C ?)		Chartius (I)		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 1968, 412	
	Laedus (C)		<i>Ti. Claudius Af-]</i>		<i>Tunger</i>	III 15163	10-40
			Clementinus (L)	Felix (L)	Vliermaal	<i>ILB</i> 23	Ie
	Ucenus (C/G)		Eburus (C)		Liberchies	<i>Liberchies</i> VI, 482, 6	
	Mansuetus (L)		Exsuper (L/C)		Jupille	<i>AE</i> 2006, 842	
	[Co]nfinis (L)		<i>filia</i>	Similis (LAG)	Nivelles	<i>ILB</i> 30	Ie
	Veransatus (G)		Freioverus (G)		<i>Tunger</i>	XIII 7036	74-83
			Fruentius (L)		Theux-Franchimont	10017, 407	
			Fruentius (L)		Tongres	GRM 8004	
	Durio (C/G)		Ianuarus (L)		Taviers	<i>ILB</i> 32	150-200
	Tanehus (G)		Ingenus (LTG)		Vaux	<i>ILB</i> 44	
			Iuvenalis (L)		<i>e primoribus Tungrorum</i>	TAC., H., IV, 66	70
	Florentinus (L)		Leubasna (G)		Jeuk	<i>ILB</i> 25	
	Bilaucus (C/G)		Murranus (G)		Jupille	<i>AE</i> 2003, 1212	75-100
	Silvinus (L)		Nepos (L)	<b>Velmada (G)</b>	Tongres	<i>ILB</i> 13	Ie
	Tagausus (C/G)		Neutto (G)		Celles	<i>ILB</i> 59	Ie
	Drauso (G ?)		Ninnius (C)		Namèche	<i>ILB</i> 39	Ie
	Carvus (C)		Oclatius (G)		<i>Tunger</i>	<i>AE</i> 1924, 11	80-100

	Paternus (L)		<b>Paterna</b> (L)	<b>Placidinus</b> (L)	Namur	<i>AE</i> 2004, 940	175-212
	Placidus (L)		<b>Placidinus</b> (L)	<b>Paterna</b> (L)	Namur	<i>AE</i> 2004, 940	175-212
	Marcus (LAC)		Primus (LTC)		Theux	<i>ILB</i> 47	Ile
	Priscus (L)		<i>C. Priscinius Probus</i>		Maastricht	<i>AE</i> 1996, 1090	50-100
			Probinus (L)	Victorinus (LAC)	Maastricht	Voinot 282	
	Verecundus (LAC)		Probus (L)		Jeuk	<i>ILB</i> 24	
	C[-]		Sabinus (L)		Namur	<i>ILB</i> 36	Ile
<b>Cara(n)-tus</b> (C)	Titus (LA)		Secundus (LTC)		Tongres	<i>AE</i> 2015, 953	milieu Ier
	LIVEM[-] (G)		Servanda (L)	<i>M. Modestinius Serotinus</i>	Maastricht	<i>AE</i> 2007, 985	Ile
			Super (L)		Theux	<i>ILB</i> 48	150-200
	Suppo (G)		Superina (L)		Strée	<i>ILB</i> 51	200-212
	Spurius (L)		Tullio (G)		Tirlemont	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 159ter	150-200
	Car(us ?) (LAC)		Vaduna (G)		Jeuk	<i>ILB</i> 27	
			Veldes (G)		<i>Texuander</i>	<i>AE</i> 1980, 794	90
	Gangusso (G)		<b>Velmada</b> (G)		Tongres	<i>ILB</i> 13	Ile
			Vervecco (C)		Theux	<i>ILB</i> 49	150-200
[ ?Ru]so (I)	Haldacco (G)	Lubainis (G)	<b>Victor</b> (LAC) / Prudens (L)		Namur	<i>ILB</i> 35	100-150
			Viriccus (C)		Vodecée	PARIDAENS, 2018	140-170

Légende :

Les noms en italiques sont des citoyens romains ; les noms en grasses figurent plusieurs fois dans le tableau.



## 5. Les pérégrins

Les pérégrins identifiés au moins probablement<sup>(38)</sup> sont au nombre de 110. Compte tenu d'une proportion de 13% de noms inconnus ou non identifiables, les idionymes se répartissent en 46% de latins et 41% d'indigènes, ce qui signifie plus précisément 53% de latins et 47% d'indigènes une fois exclus les inconnus. La latinisation est certes moins prononcée que chez les citoyens mais la proportion d'un peu plus de la moitié des noms en latin représente une avancée significative du latin parmi les habitants non détenteurs de la citoyenneté. Par comparaison on citera l'exemple des Trévires<sup>(39)</sup>, très fortement romanisés avec une proportion nettement plus forte de citoyens, où de même le latin représente la moitié des nomenclatures pérégrines. Parmi les noms indigènes, les noms celtiques sont relativement minoritaires avec une proportion de 25 % pour 52 % de noms germaniques, mais 23% des noms locaux soit sont indécis entre celtique et germanique soit ne peuvent être identifiés. Parmi les noms latins on relève quelques cas d'assonance (12) ou de traduction (3) mais ils sont plutôt rares.

Si on s'intéresse aux exemples concrets de transmission des noms, on constate que la latinisation est un processus bien attesté : ainsi l'exemple de la famille de *Cara(n)tus* à Tongres évolue vers une dénomination latine des petits-fils en passant par un nom celtique et un nom d'assonance pour les fils. L'intérêt de cette filiation réside dans la date, à l'époque de (Claude)-Néron ou au plus tard au début des Flaviens. On peut imaginer que le fait d'avoir fait remonter la famille au grand-père indique une famille de notables. Ce qui n'a rien pour surprendre si on considère que les deux « *primores* » cités par Tacite, qui ont entraîné les Tongres dans la révolte de *Civilis* en 69, sont vraisemblablement des pérégrins (car Tacite semble citer systématiquement les gentilices des personnages de rang citoyen qui participent aux événements) qui se dénomment *Campanus* et *Juvenalis*. On citera pour le processus de latinisation *Ianuarius* fils de *Durio* à Tavier, *Ingenius* (nom de traduction) fils de *Tanehus* à Vaux, *Servanda* fille d'un pérégrin au nom incomplet mais assurément germanique à Maastricht et les enfants de *Haldacco* et *Lubainis*, *Victor* et *Prudens*, à Namur. Lequel *Victor* maintiendra un nom latin pour son fils *Acceptus* si l'hypothèse d'une parenté est correcte. Certains cas illustrent aussi une latinisation installée : *Nepos* est fils de *Silvinus* à Tongres, *Placidinus* est fils de *Placidus* et *Paterna* est fille de *Paternus* à Namur, *Probus* est fils de *Verecundus* (nom d'assonance) à Jeuk, *Primus* (nom de traduction) est fils de *Marcus* (nom d'assonance) à Theux. Mais la latinisation n'est pas nécessairement linéaire : existent des exemples de retour à un nom indigène pour l'enfant d'un porteur de nom latin : *Leubasna* est fille de *Florentinus* à Jeuk, *Ammaca* est fille de *[Vere]cundus* à Maastricht, *Tullio* est fils de *Spurius* à Tirlemont, *Vaduna* est fille de *Carus* à Jeuk. D'autre part, dans un grand nombre de cas, la dénomination indigène se poursuit.

(38) Certains cas sont douteux et pourraient être comptabilisés parmi les « indéterminés ». C'est pourquoi une analyse globale des deux catégories sera proposée *infra*.

(39) RAEPSAET-CHARLIER, 2010-2011, p. 25-26.

Ainsi *Anep[-Jus]* était fils de *Veldedus* à Namur, qui devait être suffisamment riche pour offrir à deux reprises à ses concitoyens un *ludus [sca]e[nicus]* sans doute au IIe siècle. Et cette permanence indigène se produit pendant deux siècles, y compris à la veille de la constitution de Caracalla : *Braruco* est fils de *Hunatto* à Namur, mentionné sur une épitaphe tardive en raison de la formule « *perpetuae securitati* ». De même *Chartius* fils de *Pagadunus*, *Freioverus* fils de *Veransatus*, sont des soldats tongres ; *Eburus* est fils d'*Ucenus* à Liberchies, *Murranus* est fils de *Bilaucus* à Jupille, *Neutto* est fils de *Tagausus* à Celles, *Ninnius* est fils de *Drauso* à Namêche, *Velmada* est fille de *Gangusso* à Tongres, notamment. Au sein des couples il n'y a pas non plus nécessairement de conformité latine. Si *Adiutrix* est l'épouse de *Cassius*, *Servanda* est l'épouse du sévir *M. Modestinius Serotinus*, *Paterna* est l'épouse de *Placidinus* et *Lupula* sans doute celle d'*Antonius*, *Velmada* est l'épouse de *Nepos*, *Amma* l'épouse d'*Acceptus*, *Matta* l'épouse du citoyen *Cassius Pompeianus*. On trouve aussi *Lubainis*, épouse de *Haldacco* (lequel était fils de *[Ru]so*), *Lifhina*, épouse de *Braruco*. Certains milieux, qu'on constatera généralement hors du chef-lieu, se montrent donc particulièrement conservateurs de traditions indigènes. La latinisation marque cependant les cas d'unions mixtes entre citoyens et pérégrins. Du point de vue multiculturel, si la palette des dénominations montre bien une variété linguistique entre celtique et germanique, on remarque peu de mixité à l'intérieur des familles. Quelques cas sont possibles mais sans certitude, à la différence de ce que l'on peut relever dans d'autres cités comme les Trévires ou Bataves<sup>(40)</sup> : *Ninnius*, celtique, est fils de *Drauso* qui pourrait être germanique avec sa vocalisation en *-a* ; *Oclatius* fils de *Carvus* pourrait constituer un exemple inverse ; *Tagausus*, le père de *Neutto*, germanique, porte un nom qui pourrait être celtique ; *Ammaca sive Gamaleda* (deux noms germaniques) est fille de *[Vere]cundus* (plutôt que de *[Se]cundus*), d'assonance celtique typique, et *Vaduna* (germanique) est fille de *Carus*, nom celtique ou latin d'assonance celtique.

Chez les pérégrins aussi le nombre de femmes connues est limité : 16. Elles portent des noms latins ou des noms indigènes mais ne constituent pas un réservoir d'indigénisme. On notera la nomenclature double, rare surtout chez les pérégrins, d'*Ammaca, sive Gamaleda*.

(40) RAEPSAET-CHARLIER, 2001a, p. 385-386 ; 2001b, p. 455.

Tableau IV. Incerti

Répertoire des noms identifiés ou probablement identifiables

Nom	référence/inv.	lieu	Nom	référence/inv.	lieu	Nom	référence/inv.	lieu
Adui(tor) L	GRM 7936	Tongres	Ah(ucco ?) G	GRM 7437	Tongres	Airan(i)us I	GRM 81R12	Tongres
Albicia L	VANVINCENROYE, 1984 143 corr	Tongres	[?Ama]bilis L	<i>Liberchies</i> VI 482 n°3	Liberchies	Ammonius C/G	<i>Braives</i> IV 136-7	Braives
AND() C/G	GRM 7997	Tongres	Apiu(s) L	10017, 159	Theux J.	Auctus L	10017, 198	Theux J.
Aucus C	10017, 200	Theux J.	Audax LAG	<i>ILB</i> 21	Gors-Opleeuw	Avitus LA	GRM 7803	Tongres
Avitus LA	<i>Tienen</i> 119	Tirlemont	Cessua C/G	10017, 284	Theux	CAP(ito ?) L	10017, 251	Anthée
Carina LAC	10025, 192	Tongres	Eutyches Grec	<i>ILB</i> 143	Fontaine-V.	Crescens L	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 162	Liberchies
DVR(to ?) C/G	10017, 335	Flavion	Flor[us] L	<i>AE</i> 1996, 1092	Maastricht	Fatalis L	<i>ILB</i> 143bis	Amay
FEL(ix ?) L	10017, 173	Embresin	Icarus Grec	10017, 460	Theux J.	HAL() G	10017, 437a	Tongres
Haltinn[-] G	<i>AE</i> 2013, 1122	Aiseau-P.	Libo LAG	RAEPSAET, 1988, 26	Flavion	Ingenua LTG	DE WINTER	Tongres
Iun(ius ?) L	RAEPSAET, 1988, 35	Anthée	LVPIOTEX I	<i>Tienen</i> 121	Tirlemont	Libo LAG	10017, 520	Theux J.
LVBAIT G	<i>Tienen</i> 121	Tirlemont	NIG(er ?) L	GRM 8046	Tongres	MAMA ?	10017, 1086	Theux J.
NAI(nius ?) C	10017, 617	Anthée	Politicus Grec	10025, 191	Tongres	Orent(i)us ?	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 164	Liberchies
PEIS(ius ?) I	GRM 364	Tongres	Probus L	GRM 7055	Tongres	Prim(us) LTC	10017, 698	Theux
Privatus L	10017, 705b	Theux	RET(tua ?) C	GRM 10377	Lauw	Quintus LAC	<i>ILB</i> 21	Gors-Opleeuw
RAM(us ?) C	10017, 727	Theux J.	RVRICOTA ?	<i>I/A</i> 1999 corr	Jodoigne	RIC(cius ?) C	10017, 739	Tongres
Roma(nus ?) L	10017, 743	Tongres	Serv(atu(s) ?) L	GRM 7812	Tongres	SAG(us ?) C	inédit	Tongres
Secundus LTC	<i>ASAN</i> 1993	Champion	Sulpicia L	10025, 195	Cortil-N.	Severus L	10017, 798a	Hontoir
Silvinus L	10017, 805a	Theux J.	Tertius LTC	10017, 841a	Tongres	Sumaro C	10017, 821	Theux J.
TAS(getius ?) C	10017, 830b	(Liège)	Val(erius ?) L	GRM 8021	Tongres	Tit(i)us LA	<i>ILB</i> 142	Houtain-L'E.
Trertus I	<i>ASAN</i> 1993	Champion	Vatua G	GRM Lauw 90,06A	Lauw	Vare[do ?] C	GRM 59	Tongres
Varus L	10017, 871 et 873	Theux J.	[?Vere]cundinus LAC	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 46bis	Theux	Uccius I	inédit	Namur
[Ve]lgetus L	<i>ILB</i> 11	Tongres	Vic(tor ?) L	10017, 899a	Theux J.	Ver(us ?) LA	GRM 8133	Tongres
Ver(us ?) LA	GRM 8147	Tongres	Viduco C	10017, 912	(Liège)	Victor LAC	inédit	Theux J.
Victor LAC	<i>AE</i> 2003, 1201	Liberchies	[?U]rsu[s] L	<i>ILB</i> 38	Namur	Virvec(-) C	GRM 7668	Tongres
VERV	<i>ILB</i> <sup>2</sup> 46bis	Theux						

## 6. Les personnes au statut incertain

Dans la mesure où nous avons pris en compte les noms apparus sur l'*instrumentum*, le nombre de noms dont le statut du porteur ne peut être fixé avec suffisamment de vraisemblance est important : 79, parmi lesquels il pourrait y avoir deux esclaves. *Madicua, delicata*<sup>(41)</sup> d'une famille de Namur, est en effet, très probablement esclave. Elle porte un nom indigène, sans doute germanique. Le second esclave probable apparaît sur un graffito de Liberchies (VI, p. 482, n° 2) au nom grec de *Lydius* ou *Cydius*.

5 noms ne peuvent être déterminés. Sur les 72 autres, 60% sont latins, 15% sont celtiques, 7% sont germaniques, 6% peuvent être définis comme celtiques ou germaniques, 8% sont indigènes indéterminés (soit au total 36% de noms indigènes) et 4% sont grecs. Il est probable que ces noms grecs indiquent des esclaves ou des affranchis, notamment employés dans la médecine oculiste.

Il faut donc constater à nouveau une forte proportion de noms latins, ce qui est conforme au schéma apparu jusqu'à présent. Parmi ces noms latins, un certain nombre (16) de noms d'assonance et de traduction. Par contre - ce qui est étonnant - c'est l'inversion des proportions entre celtique et germanique. Je pense qu'on ne peut pas l'expliquer par la répartition géographique qui est identique pour toutes les catégories. Je pencherais plutôt pour une pondération de la valeur de nos relevés.

En fait parmi les *incerti* doivent se trouver beaucoup de pèrigrins, en tout cas de gens modestes si on en juge notamment d'après le mobilier des tombes. Si l'on tente une analyse globale des *incerti* et des pèrigrins, on rencontre une quasi-égalisation des personnes au nom celtique et au nom germanique.

Ainsi, si l'on exclut les 9% de noms inconnus ou indéterminables, on obtient 56% de noms latins, 13% de celtiques, 17% de germaniques, 7% de celtiques ou germaniques, 5% d'indigènes indéterminés (soit 42% de noms indigènes) et 2% de grecs.

Étant donné la faiblesse numérique de notre documentation, il convient sans doute de lisser nos chiffres en 50/55% de noms latins, 45/50% de noms indigènes parmi les pèrigrins. Les noms latins sont donc utilisés par la moitié des pèrigrins, avec sans doute une majorité légèrement marquée mais moindre que chez les citoyens pour les gentilices, à peu près équivalente pour les *cognomina*. Ce qui autorise le rapprochement *incerti*-pèrigrins puisque, si certains *incerti* sont citoyens, ils n'indiquent que leurs surnoms dans l'*instrumentum*. Les noms indigènes se répartissent sans doute pour moitié en noms celtiques et noms germaniques, avec apparemment une légère prédominance des noms germaniques.

(41) Sur la coutume d'avoir de jeunes enfants comme favoris ou favorites, voir SAGLIO, 1892 ; AURIGEMMA, 1910.

## 7. Interprétation

Pour aborder l'interprétation sociale et linguistique de l'onomastique des Tongres, il est intéressant de passer par une comparaison.

L'onomastique des Trévires a été très travaillée<sup>(42)</sup> et on y constate une forte proportion d'emploi du latin, tant chez les citoyens que chez les pérégrins. Toutefois la latinisation est fortement imprégnée d'éléments locaux : gentilices patronymiques (y compris le gentilice variable), noms d'assonance et de traduction ; peu de latin venu directement d'Italie. Les éléments indigènes sont essentiellement celtiques avec quelques traces de germanique. La situation sociale est également importante, liée à au statut urbain de la colonie Auguste des Trévires. Colonie ancienne (Auguste ou Claude), latine, vraisemblablement sans apport de population extérieure, la cité a évolué rapidement dans des cadres institutionnels très romains mais favorables aux indigènes et à la diffusion de la citoyenneté. Le nombre de citoyens est considérable et les pérégrins minoritaires. Chez ceux-ci toutefois la proportion de noms indigènes se maintient à hauteur de 50%, ce qui les différencie des citoyens où la proportion de noms latins monte à 65% tant pour les gentilices que pour les surnoms.

La situation institutionnelle des Tongres est très différente. Organisés en cité pérégrine, les Tongres montrent de leur propre fait une propension à adopter des noms latins, choix qui se manifeste chez les citoyens (peut-être à la faveur d'un octroi de la citoyenneté à des membres de l'élite) mais également chez les pérégrins, qu'ils soient notables comme les *primores* cités par Tacite ou dans la population des plus modestes approchée par l'*instrumentum*. Les Tongres expriment ainsi une volonté de romanisation qui peut avoir favorisé l'octroi du rang de municipes latins au II<sup>e</sup> s. Mais cette promotion statutaire est récente et n'a pu avoir d'effet sur l'anthroponymie que tardivement. Si on y rencontre aussi des cas de "retour" à la dénomination indigène, c'est toutefois relativement rare et l'exemple des trois générations de l'épithaphe du Pannenovenweg (*AE* 2015, 953), dans le chef-lieu, sans doute dans une famille importante, est typique d'une latinisation rapide. A l'inverse, on peut encore trouver des dénominations uniquement indigènes et très marquées à l'extrême fin du II<sup>e</sup> siècle (*AE* 2004, 939), ce qui indique qu'une frange de la population restait fidèle à ses pratiques identitaires bien après la municipalisation de la cité. En effet, pérégrins et citoyens ne sont pas davantage égaux devant la latinisation des anthroponymes que devant la romanisation civique. Globalement, à travers les deux siècles, les pérégrins restent moins attirés par le latin que les citoyens et un grand nombre d'entre eux conservent des noms indigènes. Si, dans l'ensemble, les Tongres se révèlent très réceptifs au latin, c'est au moment du changement de statut civique que les attitudes divergent le plus nettement, les citoyens romains optant dans le choix de leur gentilice pour une modification plus nette et plus tranchée de leur nomenclature au bénéfice du latin d'importation, avec un abandon progressif des *cognomina* indigènes au fil des générations. La proportion de gentilices latins monte à 86% ce qui dépasse la situation trévire. On constate aussi qu'à la différence

(42) RAEPSAET-CHARLIER, 2001a ; 2010-11.

des Ubiens voisins par exemple, les Tongres ne fabriquent pas, à notre connaissance, des gentilices indigènes très marqués<sup>(43)</sup> (comme *Feldunius*, *Leubasnius*, *Friomathinia*, ...) et se limitent à des constructions patronymiques latines (comme *Maternius*, *Securinius*, *Priscinius* ou *Modestinius*) ou à des choix d'assonance (comme *Sicinius* ou *Cassius*), le tout dans une assez faible mesure.

Si l'on s'intéresse aux caractéristiques du latin utilisé, on voit que l'onomastique des Tongres est plus nettement latine "italienne" comme si le pas était fait directement vers la langue et les noms de "pure" latinité. Il ne faut pas y voir une immigration italienne car la mixité des éléments et l'importance des éléments germaniques montrent que nous avons affaire non à des Italiens mais à des indigènes, d'origines variées toutefois, celtiques et germaniques. Par ailleurs, le recours aux noms d'assonance et de traduction y est plus faible. C'est donc d'un autre type de latinisation qu'il s'agit. Deux explications sont possibles. Soit on suppose que les dénominations locales étaient jugées chez les Tongres trop "barbares" et le souci de "modernité" l'emportait sur l'attachement ethnique. Soit le recours au latin constituait un meilleur élément d'intégration dans la société mêlée (celtique/germanique) qui était celle des Tongres, cité issue, répétons-le, d'un rassemblement de populations différentes.

Dès lors se pose la question de la maîtrise des langues indigènes dans la cité. Les Tongres avaient-ils gardé davantage que quelques notions de langues indigènes ? Percevaient-ils couramment la signification des noms indigènes et leurs variantes ? Le balancement entre celtique et germanique dans certains noms explicables par les deux langues (comme *Durio* ou *Bilaucus*) avait-il réellement une signification multiculturelle au sein des familles, ou bien le latin vernaculaire égalisait-il la plupart des perceptions ? On constate, par exemple, que les Tongres en garnison à *Vindolanda* échangent en latin. Il n'y a, en dehors de l'onomastique, aucune trace de l'emploi de langues indigènes dans l'abondante collection des lettres du camp britannique (*TVind.*). Il est aussi probable que les Tongres commerçaient en dehors de l'Empire avec les Germains avec lesquels ils communiquaient peut-être en langue indigène. Il est bien difficile de résoudre ces problèmes, mais le maintien au minimum de noyaux de langue indigène dans des contextes identitaires bien particuliers comme les anthroponymes ou les théonymes (p. ex. *Viradecthis* ou *Smerturix*) indique la persistance d'une conscience ethnique en parallèle à la forte romanisation.

## 8. Les soldats dans les unités de Tongres

Les Tongres ont fourni un nombre important de troupes auxiliaires. Une question militaire difficile est celle du recrutement des unités dites « *Tungrorum* » au-delà du premier enrôlement. Sans entreprendre une étude complexe de ces unités et leur composition, il est intéressant de se pencher sur l'onomastique des soldats et des gradés afin de mesurer, si tant faire se peut, les proximités ou les divergences dans les pratiques par rapport à la cité

(43) Voir RAEPSAET-CHARLIER, 2011, tableaux 2, 3, 4.

proprement dite. Le cadre le plus intéressant est celui de *Vindolanda*<sup>(44)</sup>. Dans ce camp du Mur d'Hadrien des troupes de Bataves (IX<sup>e</sup> cohorte) et de Tongres (I<sup>ère</sup> cohorte)<sup>(45)</sup> se sont succédé dans des espaces de temps bien définis à la charnière des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles<sup>(46)</sup> et la documentation est particulièrement riche<sup>(47)</sup>. La distinction entre les corps de troupes repose sur des arguments archéologiques précis et il est possible de fixer avec une quasi certitude les documents qui relèvent des Tongres et ceux qui émanent des Bataves.

L'examen de ces troupes et de leurs cadres<sup>(48)</sup> donne à penser que s'est prolongée au-delà de la révolte de Civilis la pratique des recrutements internes cohérents avec encadrement par des *primores* de la cité, tant pour les Bataves que pour les Tongres. Il est donc probable qu'à *Vindolanda* et à ce moment-là du moins, sinon tous les soldats et les centurions, du moins leur majorité étaient bataves ou tongres<sup>(49)</sup>.

De même, dans ce cas, doivent être tongres, les *praefecti cohortis* : en effet, lorsque la cohorte devient milliaire, ses commandants continuent à recevoir le titre de *praefecti* et non celui de *tribuni*. Exception typique des Tongres et des Bataves. Or, pour les Bataves, nous avons connaissance d'un traité (*foedus, societas*) les liant à Rome et leur assurant le contrôle du recrutement et le commandement par leurs *primores* de leurs troupes auxiliaires<sup>(50)</sup>. On pourrait donc en déduire que la situation des Tongres devait être comparable. Si tel est le cas, le fait serait très important d'abord pour la constitution de la *civitas* elle-même, fondée sur un traité qui aurait réuni les différentes populations concernées<sup>(51)</sup>, mais aussi pour la romanisation et la société des Tongres car ces fonctions de commandant de troupe auxiliaire appartiennent aux milices de la carrière militaire des chevaliers. Probablement des chevaliers de niveau inférieur, n'atteignant pas les procuratèles et combinant leurs postes militaires avec des fonctions municipales<sup>(52)</sup>. Par ailleurs se pose la question de savoir si cette pratique de recrutement cohérent et de commandement ethnique s'est maintenue. Il semble que non car certains commandants de la I<sup>ère</sup> cohorte des Tongres à la fin du II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> s. ne sont pas tongres, comme par exemple *P. Helvius Pertinax* (PME H 9) originaire d'*Alba Pompeia*.

(44) Cf. BOWMAN, 1994 ; BIRLEY, 2002.

(45) HOLDER, 1982, p. 122-123.

(46) Les Tongres séjournent de 85 à 92 et de 105 à 140 : BIRLEY, 2001 ; 2002, 59-76 ; 2011 ; 2013.

(47) Nous n'avons pas tenu compte dans nos comptages des graffiti du « *vicus* » du camp car nombre de personnes étrangères à la troupe ont dû y circuler.

(48) STROBEL, 1987 ; BIRLEY, 2002, p. 42-48 ; 2013 ; BURNAND, 2005, I, 373-375 ; voir aussi, moins satisfaisant, NOUWEN, 1995, p. 129.

(49) Des indices dans les documents du camp donnent à penser que, dans une faible proportion, des éléments extérieurs se trouvaient parmi les soldats : des allusions dans la correspondance montrent la présence de recrues locales à l'entraînement, de centurions légionnaires, de cavaliers d'une aile etc. (Voir BOWMAN, 1994, p. 25-26 ; BIRLEY, 2002, p. 72, 103, 95, 116).

(50) TACITE, *Germ.*, 29 ; *Hist.*, IV, 12, 2. Cf. RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 262 ; ROYMANS, 2004, p. 195-220 ; RAEPSAET, 2013, p. 119-120.

(51) RAEPSAET, 2013, p. 143.

(52) DEMOUGIN, 1988, p. 636-644 (pour l'époque julio-claudienne).

Hors de *Vindolanda* il convient de prendre les indices séparément et avec beaucoup de prudence. Nous tenterons de repérer les arguments qui plaident éventuellement pour une origine tongre.

Une difficulté doit être soulignée : la question du statut juridique des centurions de *Vindolanda*. Ils sont toujours dénommés par un seul élément mais bien précisés du signe 7. Sont-ils des pérégrins comme les soldats de la troupe<sup>(53)</sup> ? Ou sont-ils des citoyens comme les centurions légionnaires ? Ceux qui sont connus par des sources autres que les tablettes du site sont cités en tant que citoyens avec les *tria (duo) nomina*<sup>(54)</sup>. Les diplômes militaires des troupes auxiliaires n'apparaissent pas comme accordés à des soldats pérégrins qui seraient centurions<sup>(55)</sup>, or il est impossible que, dans le cas de figure de centurions pérégrins, ils n'aient pas reçu la citoyenneté en fin de service. De plus il me paraît difficile que, dans l'encadrement de la cohorte, il n'ait pas existé une hiérarchie des statuts personnels (pérégrin, citoyen, chevalier) en parallèle avec la hiérarchie militaire (soldats, *principales*<sup>(56)</sup>, centurions<sup>(57)</sup>, préfet). Il m'a donc paru possible de considérer tous les centurions comme des citoyens dont on ne connaît que le surnom lorsqu'ils sont cités sur les tablettes, la mention explicite de leur centurionat suffisant à donner et le grade et le statut. On en rapprochera la formule standard d'identification d'un soldat : X de la centurie de Y (*cognomen*)<sup>(58)</sup>. On pourrait objecter que, dans un certain nombre de cas, des citoyens avérés sont mentionnés avec gentilice et que donc les centurions nommés uniquement par un nom seul sont pérégrins. Toutefois l'argument ne me semble pas valable car si la plupart des soldats - qui doivent être pérégrins - sont cités par leur idionyme, certains sont précisés par leur patronyme<sup>(59)</sup>. Il n'y a donc pas de règle précise pour la manière de citer les militaires à *Vindolanda*, dans la mesure où la plupart des textes que nous avons retrouvés ne sont pas des documents officiels de dénomination des troupes mais des tablettes de vie quotidienne qui n'avaient pas vocation à

(53) C'est l'opinion d'A.R. BIRLEY (2002, p. 46-47) ; A.K. BOWMAN (1994, p. 58-59) ne se prononce pas.

(54) Par exemple *RIB* 1982 ; 1983 ; 3364.

(55) Exception : *CIL* XVI 103 ; d'autre part un *ordinatus* (cf. DOMASZEWSKI, 1967, p. 57) de la II<sup>e</sup> cohorte des Tongres est un pérégrin au début du III<sup>e</sup> s. (*RIB* 2115).

(56) Sur les *principales* et *immunes* de *Vindolanda*, certains citoyens romains, voir BIRLEY, 2002, p. 47 ; cf. DOMASZEWSKI, 1967, p. 56-59 ; BREEZE, 1974, p. 278-286 (peu de pérégrins apparaissent dans les exemples cités dans cette étude).

(57) Une lettre en contexte Batave (*TVind.* I 255) envoyée par un simple centurion, s'adresse à son préfet *Cerialis* comme « à son frère » (*domine frater carissime*). Il devait donc faire partie de l'élite batave (cf. BIRLEY, 2002, p. 101). Serait-il possible qu'un tel personnage ait dû côtoyer dans sa fonction des collègues simples pérégrins ? D'autre part, les *principales* sont de grade inférieur aux centurions et la promotion vers ce poste est une ambition importante d'avancement après des années de carrière (BREEZE, 1974, p. 285-286 et 288). Ceux d'entre eux qui étaient citoyens romains auraient donc été de statut juridique supérieur à celui des centurions qui étaient leurs supérieurs hiérarchiques ?

(58) Un exemple parmi des centaines *AE* 2005, 924 à *Vindolanda* : *Peregr(i)ni (centuria)Can(didi)*.

(59) Voir tableau. On notera par exemple que le légat *Iulius Ferox* est indiqué sous la forme réduite « *officio Ferocis* » à propos des *singulares legati*, dans une tablette (*TVind* II 154). L'indication « *legati* » indique le grade de *Ferox* sans que le gentilice *Iulius* soit précisé.



devenir des listes de soldats à valeur historique. Il reste que cette question des centurions des troupes auxiliaires n'est pas claire et qu'elle réclame une étude approfondie et détaillée de la part des historiens militaires.

D'autres corps de Tongres ont séjourné en Bretagne. Notamment la II<sup>e</sup> cohorte pour laquelle nous avons la preuve que des Tongres y figuraient puisque le *pagus Condrustis* y est nommément cité<sup>(60)</sup>. Mais à ses côtés, à la même époque, sous le même préfet, se trouvaient le *pagus Vellaus*<sup>(61)</sup> qui devait être un *pagus* des Bataves (cf. Veluwe), et aussi des *cives Raeti*<sup>(62)</sup>. On ne peut donc pas prendre directement tous les noms que les sources nous procurent comme des noms de population tongre<sup>(63)</sup>.

Aussi ai-je choisi de traiter à part les soldats des unités de Tongres pour lesquels nous avons une forte raison de penser qu'ils faisaient bien partie du recrutement de la *civitas*. Sans les amalgamer à la population propre de la cité ni aux soldats explicitement dits tongres dans d'autres armées. Il est probable en effet que cette précision ethnique ne figurait habituellement pas dans la nomenclature des soldats lorsqu'on se trouvait dans une unité de la même dénomination, à moins de vouloir ajouter une différenciation régionale<sup>(64)</sup>. Une comparaison sera intéressante et la proximité ethnique, linguistique ou nominale ajoutera des éléments d'appréciation à notre perception de l'onomastique des Tongres, sans pour autant oser les intégrer à la base de données proprement dite.

Les degrés de probabilité de l'appartenance ethnique aux Tongres étant variables, il m'a paru prudent de traiter séparément différentes catégories de militaires :

- les soldats, pérégrins, de *Vindolanda*, les plus probablement tongres ; les citoyens qui apparaissent sur les tablettes dans le même contexte ; les officiers ; les centurions peut-être citoyens (tableau V).
- les soldats, pérégrins, des autres unités de Tongres, en Bretagne et dans l'empire ; leurs officiers en Bretagne (tableau VI).

Pour les soldats hors de Bretagne, il apparaît nettement qu'il y a eu des recrutements locaux et il est impossible et non pertinent d'envisager tous les hommes. N'ont été retenus qu'un petit nombre de personnes pour lesquelles l'onomastique donne à penser qu'ils pourraient être tongres. Autrement dit, pour cette courte catégorie de personnages, on n'est pas loin de la pétition de principe. C'est une raison supplémentaire de considérer ces soldats avec grande précaution, sans pour autant négliger leur apport par excès de prudence.

(60) *RIB* 2108 ; cf. HAYNES, 2013, p. 251.

(61) *RIB* 2107.

(62) *RIB* 2100.

(63) Sur ces questions de recrutement voir HAYNES, 2013, p. 127.

(64) Un *Bessus* dans une unité de Thraces : *CIL* XIII 7585.

A) *Vindolanda*.**Tableau V : *Vindolanda***Les pèrègrins (parmi eux sans doute quelques esclaves ?)

nom	référence	nom	référence	nom	référence
Acisius ? C	BIRLEY, 2001, 254	Acranius C	<i>TVind</i> II 181	Adventus L	<i>TVind</i> IV, 2, 875
Agilis LAG	<i>TVind</i> II 184	Albinus LA	<i>TVind</i> II 161 ; IV, 1, 861	Albiso G (esclave ? de Verecundus)	<i>TVind</i> II 303
Alio I <i>veterinarius</i>	<i>TVind</i> II 181	Amabilis L	<i>TVind</i> II 180 ; III 589	Amba[chtus ?] C	<i>TVind</i> III 580
Ammius G	<i>TVind</i> II 184	Andangius G	inédit	Annius LA	BIRLEY, 2001, 254
Arcanus LAC	<i>TVind</i> II 162	Atrectus ? C	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Audax LAG (esclave ?)	<i>TVind</i> II 186 ; III, 590
Billo C	BIRLEY 2001, 254	Butimas G	<i>TVind</i> II 184	Caledus ? C	<i>TVind</i> II 184
Cam[mius ?] I	<i>TVind</i> IV, 2, 876	Candidus L	<i>TVind</i> II 180 ; 181 ; III 705	Candidus L	<i>TVind</i> IV, 2, 875
Carantus C (père de Fifusius)	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Celer L	<i>TVind</i> II 161	Censor L	BIRLEY, 2001, 254
Crescens L	<i>TVind</i> II 180 ; IV, 1, 861	Crispus L	<i>TVind</i> II 295	Crispus L	BIRLEY, 2001, 254
Doriporus grec	<i>TVind</i> III 590	Expeditus L	<i>TVind</i> II 161	Favius G ?	<i>TVind</i> III 580
Festus L	<i>TVind</i> II 161	Fidelis L	BIRLEY 2001, 254	Fifusius <i>Caranti</i> f. I	<i>TVind</i> IV, 2, 875
Fraternus L	BIRLEY, 2001, 254	Fratto G	<i>TVind</i> III 590	Furio <i>Stiponis</i> f. G	<i>TVind</i> II 184
Fuscus L	<i>TVind</i> II 161	Gambax <i>Tapponis</i> f. G	<i>TVind</i> II 184	Geu[-]us I	<i>TVind</i> IV, 1, 861
Goua[-] I	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Gracilis L (esclave ?)	<i>TVind</i> II 186	Gramaseus I	<i>TVind</i> II 451
Ha[-] G	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Huepnus G	<i>TVind</i> II 184	Ianuarius L	<i>TVind</i> III 580
Ingenua LTG (femme)	<i>TVind</i> III 642	Ingenus LTG	<i>TVind</i> II 181	Liber(ius ?) LTG	<i>TVind</i> IV, 1, 861

Lucco C	<i>TVind</i> II 180	Lucius LAC	<i>TVind</i> II 184	Macrinus L	<i>TVind</i> II 180
Mada[1-] G	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Mansuetus L	<i>TVind</i> III 580	Maturus ? LAC	<i>TVind</i> IV, 2, 888
Messor LAC	<i>TVind</i> II 184	Minco I (père de Neuvassius)	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Natalis L	<i>TVind</i> II 312
Necalames G	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Neso ? I	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Neuvassius <i>Minconis f.</i> G	<i>TVind</i> IV, 2, 875
Optatus L	<i>TVind</i> III 647	Pacata LAG (femme)	<i>TVind</i> II 353	Primus LTC (esclave ?)	<i>TVind</i> II 180 ; 181
Romanus L	<i>TVind</i> III 642	Rufinus L	<i>TVind</i> II 160	Settius I	<i>TVind</i> II 161
Sido G	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Similis LAG (esclave ?)	<i>TVind</i> II 186	Spectatus L	<i>TVind</i> II 180
Stipo I (père de Furio)	<i>TVind</i> II 184	Tagamas C/G	<i>TVind</i> II 181	Tagarannis C/G	<i>TVind</i> II 184
Tagomas C/G	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Talampus I	inédit	Tappo C (père de Gambax)	<i>TVind</i> II 184
Tetricus I	<i>TVind</i> II 181	Trou[cillus ?] C	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Tullio G	<i>TVind</i> II 184
Tullio G	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Uxperus C	<i>TVind</i> II 184	Valentinus L	BIRLEY, 2001, 254
Vedavo C/G	<i>TVind</i> IV, 2, 875	Verecundus LAC	<i>TVind</i> II 161	Verrinus ? G	<i>TVind</i> IV, 1, 861
Victor LAC	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Viriccus C	<i>TVind</i> II 312	Vitalis L <i>balmiator</i>	<i>TVind</i> II 181

Les citoyens

Amandius		<i>RMD</i> II 97
Cessaucius Nigrinus (C + L)	<i>duplicarius</i>	<i>TVind</i> II 312 ; IV, 2, 875
Cessius Fin[-] (C + L ?)		<i>TVind</i> II 494
M. Cocceius Velox (L imp + L)		<i>TVind</i> II 352
Felicius Victor (L patr + LAC)		<i>TVind</i> II 180
Flavius Italicus ? (L imp + L)		<i>TVind</i> III 647
Gabinus Aprio (L + LAC)		<i>TVind</i> III 642
Iulius Igelius (L imp + C ?)		BIRLEY, 2001, 254
Macrinus Iustus (L patr + L)		BIRLEY, 2001, 254
? Sequentinius	<i>signifer</i>	BIRLEY, 2001, 254

Les officiers

Iulius Verecundus	<i>praefectus</i>	<i>TVind</i> II 154 ; IV, 1, 857 etc.	85-92	BURNAND 128 E105	<i>PME</i> I 137bis
[Flavius ?] Priscinus Varia, son épouse	<i>praefectus</i>	<i>TVind</i> II 295 etc. <i>TVind</i> III 639	105-120	BIRLEY, 2011, p. 269.	<i>PME</i> P 130ter
Pacata citée comme pérégrine	pourrait être une épouse d'officier	<i>TVind</i> II 353			

Les centurions

T. Annius [-] L	<i>RIB</i> 3364	? Firmanus L	<i>TVind</i> III 590
Fortunatus 7 L	<i>TVind</i> II 351	Fruventius 7 L	<i>TVind</i> II 160
Ianuarius 7 L	<i>TVind</i> IV, 1, 861	Senecio ? 7 LAC	BIRLEY, 2001, 254
Tullio 7 G	<i>TVind</i> II 184	Ucen(i)us 7 C/G	<i>TVind</i> II 184
Voturius 7 L	<i>TVind</i> II 180		

Les incerti

Firmanus L	<i>TVind</i> III 590	Montanus L	BIRLEY, 2001, 254
Picatus (Auspiciatus ?) L	BIRLEY, 2001, 254	Sollemnis LA	BIRLEY, 2001, 254

Examinons tout d'abord le contenu des tablettes de *Vindolanda* qui traitent de la I<sup>ère</sup> cohorte des Tongres. Si l'on examine les tableaux des différents noms qui ont pu être relevés, on constate que presque la totalité des citoyens romains, ou des supposés citoyens, portent des noms latins, à peine touchés par une assonance. Seuls *Cessius* et *Cessaucius* portent des gentilices celtiques. On retiendra tout particulièrement *Iulius Verecundus*<sup>(65)</sup>, préfet de la cohorte pendant le premier séjour, chevalier romain, sans doute issu de l'aristocratie tongre, qui porte le gentilice *Iulius* déjà relevé pour *C. Iulius Viator* de la même époque flavienne et pour lequel nous avons suggéré une position dans l'élite, peut-être même un poste d'officier. Le surnom *Verecundus* est un des plus fréquents exemples d'assonance celtique<sup>(66)</sup>. Soit une dénomination qui convient parfaitement à un Tongre. Les deux *Iulii* pourraient être parents et témoigner d'une famille de l'élite tongre au I<sup>er</sup> siècle. Le second officier<sup>(67)</sup>, *Priscinus*, pour lequel on peut peut-être désormais<sup>(68)</sup> proposer le gentilice

(65) BOWMAN, 1994, p. 55-56 ; BIRLEY, 2002, p. 121-122.

(66) LEFEBVRE, 2001.

(67) BOWMAN, 1994, p. 56 ; BIRLEY, 2002, p. 152-155.

(68) *TVind. Inv.* T 03-16A (BIRLEY, 2011, p. 269).

*Flavius*, commandait lors du second séjour ; il porte un *cognomen* qui se rencontre dans la cité. Ces deux commandants montrent que la société de la cité des Tongres pourrait avoir compris dès le premier siècle des membres de la seconde noblesse d'empire, rejoignant en cela la cité des Bataves où sont reconnus des *Iulii* (dont *Civilis* et *Briganticus*<sup>(69)</sup>), des *Claudii* (notamment *Claudius Labeo*<sup>(70)</sup>) et des *Flavii*<sup>(71)</sup> (*Cerialis* notamment), chevaliers.

Si les citoyens sont porteurs de noms latins, par contre les pérégrins montrent une plus nette onomastique indigène. Sur 87 noms, on compte certes 41 noms latins (soit 46%) mais aussi 17 germaniques, 12 celtiques, 4 celtiques ou germaniques et 12 indigènes indéterminés (soit 53% de noms indigènes) sans oublier un nom grec. Les esclaves<sup>(72)</sup> potentiels portent des noms qui ne les différencient pas des soldats, un nom germanique *Albiso*, 4 noms latins, *Audax*, *Gracilis*, *Primus* et *Similis*, à savoir deux noms assonants germaniques et un nom de traduction celtique.

On remarquera que parmi les noms des pérégrins figurent 4 noms avec patronymes. Dans un cas l'analyse linguistique des anthroponymes montre une probable famille multiculturelle puisque le nom du père est celtique, *Tappo*, et celui du fils germanique, *Gambax*. Dans les autres cas on ne peut se prononcer car il y a trois noms indéterminables, *Minco*, *Stipo* et *Fifusius*. Les pères n'illustrent pas l'onomastique des soldats mais bien celle des Tongres.

On comparera ce résultat avec celui auquel est parvenu en 2001 Anthony Birley<sup>(73)</sup> qui comptait 70 % de noms latins pour 30 % de noms indigènes. Or si l'on comptabilise tous les noms tongres de *Vindolanda* sans tenir compte des statuts ni des éléments indéterminables on parvient à un résultat également différent : 58% de noms latins, 42% de noms indigènes. Il faut donc admettre que les nouvelles éditions de tablettes ont notablement enrichi le dossier des noms indigènes du côté des pérégrins.

Globalement les résultats de la recherche onomastique appliquée à *Vindolanda* aux soldats et cadres de la I<sup>ère</sup> cohorte des Tongres se rapprochent donc nettement des comptages obtenus au départ des noms attestés dans la cité : importante latinisation, surtout des citoyens, noms indigènes de même nature et dans une proportion comparable. L'hypothèse d'une cohérence ethnique maintenue au-delà de la révolte de *Civilis* semble donc bien confirmée. On pouvait déjà le supposer, tant pour les Bataves que pour les Tongres, au départ des études d'Anthony Birley<sup>(74)</sup> mais l'enrichissement progressif de la documentation appuie l'interprétation. En outre le renforcement de l'hypothèse donne à penser que l'autre élément de la reconstitution, à savoir le caractère de « notables tongres » des préfets sort également raffermi de l'étude onomastique et par voie de conséquence celle de l'existence d'un traité ayant organisé la *civitas Tungrorum* à l'époque d'Agrippa ou de Drusus.

(69) *PME* I 45; I 35 ; BURNAND 107 E 87 ; 105 E 85.

(70) *PME* C 150 ; BURNAND 104 E 84.

(71) Ce gentilibre des officiers bataves serait dû aux Flaviens en récompense d'une fidélité romaine pendant la révolte (cf. *PME* F 43bis ; cf. BURNAND 118 E 97, 119 E 98 ; 120 E 99 ; BIRLEY, 2011, p. 272-273).

(72) BIRLEY, 2002, p. 145-146.

(73) 2001, p. 253.

(74) 2001 et 2011.

B) Si l'on quitte *Vindolanda*, quelques éléments peuvent être retenus de l'examen des soldats des cohortes et aile de Tongres stationnées en Bretagne.

**Tableau VI. Troupes de Tongres hors *Vindolanda***

Bretagne

I<sup>ère</sup> cohorte des Tongres, milliaire

Hurmius <i>Leubasni filius</i>	<i>beneficiarius praefecti</i>	RIB 1619	Housesteads	201-212	
P. Aelius Modestus	<i>praefectus coh. I. Tungr. mil.</i>	RIB 1580	Housesteads	Ile/IIIe s.	PME A 49
Q. Florius Maternus	<i>praefectus coh. I Tungr.</i>	RIB 1578 ; 1591	Housesteads	Ile s.	PME F 86
Q. Iulius Maximus	<i>praefectus coh. I Tungr.</i>	RIB 1584	Housesteads	Ile s.	PME I 85
Q. Iulius [-]sus	<i>praefectus coh. I Tungr.</i>	RIB 1585	Housesteads	IIIe s.	PME Inc 116 (cf. I 85)
Paternius [-]	commandant (sd <i>praef.</i> ) <i>coh. I Tungr. [mil.]</i>	RMD II 97		146	PME P 15bis
Q. Verius Superstis	<i>praef. coh. I Tungr. mil.</i>	RIB 1586	Housesteads	IIIe s.	PME V 70
Anicius Ingenuus	<i>medicus ordinarius</i>	RIB 1618	Housesteads	IIIe s.	

Ile cohorte des Tongres, c. L.

Albius Severus	<i>praefectus coh. II Tungr. c. L.</i>	RIB 1981	Castlesteads	160-190	PME A 98
Aurelius Optatus	<i>praefectus coh. II Tungr. c.L.</i>	RIB 1982	Castlesteads	1 <sup>ère</sup> moitié IIIe s.	PME A 247
Ti. Claudius Claudianus	<i>praefectus coh. II Tungr. Gordiana eq.</i>	RIB 1983	Castlesteads	241	PME C 131
P. Aelius Martinus	<i>princeps coh. II Tungr. c. L.</i>	RIB 1983	Castlesteads	241	
Messius Opsequens	<i>princeps coh. II Tungr. c.L.</i>	RIB 1982	Castlesteads	1 <sup>ère</sup> moitié IIIe s.	
P. Campanius Italicus	<i>praefectus coh. II Tungr.</i>	RIB 2094	Birrens	IIIe s.	PME C 70
G. Silvius Auspex	<i>praefectus coh. II Tungr. mill. c. L.</i>	RIB 2104	Birrens	IIIe s.	PME S 53
Frumentius	<i>miles coh. II Tungr.</i>	RIB 2109	Birrens	IIIe s.	
Afutianus Bassi f.	<i>ordinatus coh. II Tungr.</i>	RIB 2115	Birrens	début IIIe s.	

## Ala Tungrorum

Valerius Nigrinus	<i>duplicarius alae Tungr.</i>	RIB 2140	Birrens	IIIe s.
Olus	<i>decurio alae Tungr.</i>	AE 2005, 915	Papcastle	
Asper	<i>decurio alae Tungr.</i>	AE 2005, 917	Papcastle	

hors de Bretagne

## Ala Tungrorum Frontoniana

Reburus Frattonis f.	<i>eques alae Fronton.</i>	AE 1963, 49	Bonn	julio-claud.
Lobasinus	<i>decurio alae Fronton.</i>	III 3400	Tétény	80-100

Tout d'abord, la même cohorte mais cantonnée à Housesteads aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. Le titre de *praefectus* se maintient mais peut-on encore penser que ces préfets sont des *primores* de la cité ? L'onomastique très neutre ne permet ni d'appuyer ni d'infirmer l'hypothèse. On retiendra simplement que *P. Aelius Modestus* honore Hercule, dieu important chez les Tongres<sup>(75)</sup> ; *Paternius* porte un gentilice patronymique qui indique un officier originaire probablement de Gaule ou de Germanie ; quant à *Q. Verius Superstis*, H. Devijver pensait à une origine germanique sans doute d'après la grande fréquence des éléments de nomenclature dans ces provinces. Le seul indice d'un recrutement encore effectif chez les Tongres (mais avec quelle proportion ?) est le nom d'un soldat, bénéficiaire du préfet, *Hurmius* fils de *Leubasnus*, noms germaniques dont le patronyme est typique des Tongres<sup>(76)</sup>. Le médecin *Anicius Ingenius* doit avoir été enrôlé en Germanie vu son surnom.

On rencontre aussi la II<sup>e</sup> cohorte des Tongres (*milliaria equitata*)<sup>(77)</sup>, avec le même titre de commandement, *praefectus*. On peut lui attribuer une valeur identique, même si l'onomastique n'est guère parlante. On notera deux gentilices latins patronymiques, *Albius* et *Campanius*, caractéristiques des provinciaux occidentaux. *Messius*, porté par un *princeps*, est un *nomen* d'assonance celtique, fréquent en Gaule. Un nom nous intéresse particulièrement : le soldat *Frumentius* qui porte un nom assez rare et connu chez les Tongres. Nous l'avons dit, cette cohorte comprend assurément des Tongres du *pagus Condrustis*, mais aussi d'autres origines. Quant à la signification de l'abréviation *c.L.* en fin de dénomination de la troupe, nous resterons sans la résoudre car « *civium Latinorum* » longtemps proposé<sup>(78)</sup> pose le

(75) RAEPSAET, 2013 p. 137-140.

(76) Comme le proposait déjà, par exemple, L. VAN DE WEERD (1936, p. 359).

(77) HOLDER, 1982, p. 123.

(78) Par exemple VAN DE WEERD, 1936, p. 360.

problème de la non individualisation du droit latin<sup>(79)</sup>, et « *coram laudata* », celui du caractère exceptionnel d'une telle louange. Le faible volume de la documentation n'autorise aucune conclusion en ce qui concerne l'éventuelle cohérence ethnique, ni dans un sens ni dans l'autre. Mais on peut supposer que les deux cohortes ont été traitées de la même manière par le pouvoir romain, étant donné la même originalité dans le titre du commandant (*praefectus* plutôt que tribun pour une unité milliaire).

L'*Ala Tungrorum*<sup>(80)</sup> offre trois noms peu significatifs. Celui de *Valerius Nigrinus* est neutre mais sa dédicace à Hercule *Magusanus*, grand dieu des Bataves voisins, pose la question de son origine qu'on a supposée<sup>(81)</sup> Batave elle aussi. Il n'est toutefois pas exclu qu'il soit Tongre.

Ailleurs dans l'Empire c'est l'*Ala Frontoniana* qui apporte deux éléments, dans une documentation qui atteste une très grande variété de recrutement : on y trouve des Thraces (par ex. *CIL* III 787 ; 789 ; *AE* 2010, 1362) mais aussi des Bataves, des Boiens, des Triboques. Les deux noms que nous retiendrons sont ceux de *Reburrus* fils de *Fratto*, dont le patronyme nous rencontre un nom de *Vindolanda*, et *Lobasinus*, comme nom unique ou comme surnom, une déclinaison de la racine germanique *lieb-* fréquente dans l'onomastique tongre<sup>(82)</sup>.

## 9. Noms rares et familles de noms

Il est intéressant de souligner que plusieurs noms rares figurent à la fois dans les données issues de la *civitas* et celles issues du camp de *Vindolanda* ou des unités de Tongres : *Fruementius* (3), *Viriccus* (2), *Ucen(i)us* (2), *Tullio* (5). Ces trois derniers noms semblent spécifiques à la cité puisque nous y relevons les seuls usages de ces idionymes ; en ce qui concerne *Tullio* (à ne pas confondre avec le datif/ablatif du gentilice italien *Tullius*) on citera aussi un emploi à Cologne (*AE* 1969/70, 445a) et un soldat de la II<sup>e</sup> cohorte des Astures qui stationna en Germanie inférieure entre 7 et 100 (*AE* 1974, 455) : il pourrait être une recrue tongre ; *Coelius Tullio*, *missicius* de la légion XIV *Gemina* en Pannonie supérieure, avait peut-être séjourné en Germanie (*CIL* III 14355, 14). En ce qui concerne *Viriccus* (celtique cette fois) on adjoindra dans la même perspective une estampille sur tèle provenant d'Anthée, soit une céramique de fabrication assurément locale (*CIL* XIII 10006, 62b, lecture Schuermans).

(79) WOLFF, 1976 ; il était tentant de rapprocher cette appellation de la formule bien connue « *civium Romanorum* » appliquée à des troupes auxiliaires. Mais si la date d'apparition de *c.L.* au II<sup>e</sup> siècle semble coïncider avec l'octroi du droit Latin à la cité, on ne comprend pas pourquoi les autres unités tongres n'ont pas bénéficié d'une telle qualification puisque le droit latin n'est pas accordé à des individus mais à une communauté. Il reste un élément d'explication qui nous échappe.

(80) HOLDER, 1982, p. 111.

(81) HORN, 1970, p. 236.

(82) Cf. ALFÖLDY, 1968b, p. 38-40.



Est également significative des usages anthroponymiques de la cité et de la région la pratique des déclinaisons de noms sur un même lexème indigène<sup>(83)</sup>.

Dans le cas présent on citera :

- sur *lieb-* « amour » : *Leubasnus, Leubasna, Lubainis, Lubait, Lobasinus*, sans doute *Lifthina* et le latin assonant *Libo* ; dans la province aussi *Louba, Leubo, Laubasnus, Laubasnianus* ;

- sur *frei-* « libre » : *Freio, Friatto, Fratto, Freioverus*, et les latins de traduction *Ingenuus* et *Liberius* ; dans la province aussi *Friannius, Friattius, Freiana, Friomathinia* ;

- sur *amma-* « mère, nourrice » ; *Ammius, Ammia, Ammausus, Amma, Ammaca, Ammonius* ; dans la province aussi *Ammus, Amminius, Ammo, Ammacius, Ammodius, Ammalenus, Ammiatius* ;

- sur *niwi-* « nouveau » : *Neuto*<sup>(84)</sup>, *Neutto, Neuvasius*, cf. *Nevitta*<sup>(85)</sup> ;

- ainsi que plusieurs noms sur *Tag/Dag*, celtique ou germanique : *Tagamas, Tagomas, Tagarannis* (ou *Tagarminis*), *Tagausus, Tausius*.

Cette manière de composer les noms apparaît surtout en milieu germanique, mais des dérivations existent aussi en latin (*Placidinus* fils de *Placidus* par exemple).

## 10. Quelques personnages problématiques

Avant de conclure, il faut citer pour mémoire trois personnages qui pourraient être tongres mais que nous n'avons pas retenus.

*T. Aurelius Flavinus*, attesté à *Oescus* en Mésie inférieure (*CIL* III 14416) au début du III<sup>e</sup> siècle, inscrit dans la tribu *Papiria*, serait bouleute de diverses cités dont celle « *Tungrorum* ». S'agit-il de notre *civitas*, ou d'une *civitas* plus ou moins homonyme dans les régions danubiennes ou pontiques ? La tribu, italienne, africaine, danubienne surtout, semble exclure le personnage de notre documentation. Son surnom, variante germanique de *Flaus, Flavius*, pourrait plaider en faveur d'une origine rhénane, mais il est toutefois trop répandu pour être déterminant en dehors d'un contexte spécifique. Sa carrière militaire a suscité de nombreuses études et hypothèses. Récemment F. Matei-Popescu<sup>(86)</sup> est revenu sur la question et ne semble pas mettre en doute le fait que le personnage ait été, à un moment de ses périple dans l'Empire, décurion à Tongres. Il me paraît toutefois qu'il devait s'agir là d'une fonction

(83) RAEPSAET-CHARLIER, 2011, p. 211.

(84) Attesté sur un graffiti de Housesteads remontant à une période où y stationne la cohorte I *Tungrorum* (*RIB* II, 8, 2503, 355 ; BIRLEY, 2011, p. 270), ainsi que sur un graffiti du vicus de *Vindolanda*, également *NEVTO* (*AE* 2005, 941).

(85) *Flavius Nevitta, magister equitum* puis consul au IV<sup>e</sup> siècle, d'origine « barbare » selon Ammien Marcellin (XXI, 10, 8).

(86) MATEI-POPESCU, 2014, p. 184.

peut-être honorifique accordée à un étranger<sup>(87)</sup>, sans que le personnage ne soit un Tongre d'origine.

Des autels de *Nehalennia* provenant du sanctuaire de Colijnsplaat dont on sait que les dévots sont issus de nombreuses régions accessibles par la mer et par les fleuves, ont été étudiés du point de vue du support : il s'agit de calcaire mosan ou de calcaire de l'Eifel<sup>(88)</sup>. Il est donc envisageable que les dédicants de ces autels soient des habitants de la région mosane qui a livré et transporté ces types de matériau, donc des Tongres. Tout particulièrement deux d'entre eux qui portent des noms germaniques plutôt rares et connus en pays tongre (à Celles et à Theux). Ils se dénomment *Neuto Lucani filius* (AE 1975, 644) et *Freio Palusonis filius* (AE 1997, 1164). Les patronymes sont moins explicites, *Lucanus* est un nom latin fréquent, éventuellement assonnant celtique, et *Paluso* un *unicum*, indigène indéterminé. L'hypothèse n'est donc pas impossible puisque par ailleurs on connaît des nautes tongres (donc mosans) installés à Vechten sur le Rhin (CIL XIII 8815) qui honorent *Viradechtis*, la déesse protectrice du *pagus Condrustis*. Le critère m'a paru insuffisant et ils n'ont pas été comptabilisés parmi les noms tongres. Il aurait d'ailleurs fallu aussi intégrer d'autres noms, moins caractéristiques, sur d'autres autels<sup>(89)</sup>, ce qui aurait multiplié les cas sur la seule base géologique.

Le rappel de ces noms montre qu'il y a toujours une part de subjectivité dans l'établissement d'une base de données : ces exemples ont été rejetés alors que le centurion *T. Flavius Hospitalis* a été conservé de même que les noms sur les cachets d'oculiste. En rappelant les exclus en fin d'étude, il est possible de les intégrer si cela devait être jugé utile.

## 11. Conclusion

Au départ d'une documentation riche de 266 personnes, étoffée par l'*instrumentum* (au moins partiel), et des tablettes de *Vindolanda* (113 noms) – les éléments militaires autres semblant trop fragiles pour être intégrés –, il paraît possible de broser un bref tableau de l'onomastique de la cité des Tongres, voire même de la composition de la société. Les élites des origines semblent avoir été pour une bonne part pérégrines, si on interprète correctement la stèle du Pannenovenweg avec la mention du grand-père *Cara(n)tus*, même si un certain *C. Iulius Viator* est apparu récemment à l'époque flavienne. Des familles de cette époque, que Tacite qualifie de « *primores* », sont toujours dépourvues de la citoyenneté, ce qui explique, peut-être, leur implication dans la révolte des Bataves. Les citoyens romains ne semblent pas très nombreux au

(87) On peut proposer, *exempli gratia*, une comparaison avec un cas de Gaule Narbonnaise plus clairement documenté. Un certain *Messius*, magistrat de Béziers, a été décoré à Narbonne (CIL XII 4402). On peut l'expliquer par une *adlectio* dans l'*ordo* (à ne pas confondre avec une *adlectio* dans le corps civique), une nomination spéciale par décret découronal pour services exceptionnels rendus à la cité (LANGHAMMER, 1973, p. 199-200 et n. 75-76 ; voir aussi RUPPRECHT, 1975, p. 64-65).

(88) ANDERSON & GROESSENS, 1996.

(89) AE 1973, 380 = 1975, 641 ; 1975, 642.

I<sup>er</sup> siècle, mais leur nombre augmente au fil du temps et la famille des *Sicini* de Namur affiche son statut et sa richesse à la charnière des deux siècles. Toutefois globalement la proportion de pérégrins paraît supérieure à celle des citoyens jusqu'en 212. Par ailleurs, comme on voit étayée par les résultats globaux de l'étude onomastique des militaires de *Vindolanda*, l'hypothèse définie ci-dessus que les *praefecti* commandant les cohortes (milliaires) de Tongres, au moins à la fin du I<sup>er</sup> siècle en Bretagne, sont bien des *primores* de la *civitas* sur le modèle des élites bataves, jouant un rôle non négligeable dans la défense militaire de l'Empire, on met aussi en lumière au I<sup>er</sup> siècle une strate sociale dirigeante significative touchant à l'ordre équestre, ce qui replace la cité dans une situation sociale proche de celle de ces voisins. On ne peut pas définir les cadres municipaux en l'absence de données suffisantes mais on retiendra que les deux personnages connus, l'édile *Gracileius* et le sévir *Modestinius*, portent des gentilices de formation patronymique typiques de l'accès à la citoyenneté par le biais du droit latin. Lequel droit latin fut accordé au plus tard au II<sup>e</sup> siècle avec le statut de *municipium*. En outre les chevaliers préfets de cohorte ont peut-être/sans doute assumé aussi des magistratures locales comme souvent. Le seul décurion connu est un étranger.

On complétera ce tableau social par quelques remarques concernant les esclaves et les affranchis. De manière assurée, ils ne sont guère représentés dans la documentation. Toutefois des indices montrent que cette rareté est sans doute une apparence. Ainsi le seul magistrat municipal connu est associé dans son épitaphe, de manière très classique, à un dépendant explicite, l'affranchi *Quintus*. Il est probable que cette mention reflète une coutume courante et que, si nous disposions d'autres sources comparables, des affranchis – donc des esclaves – apparaîtraient. Un autre affranchi possible, *Ursus*, ne peut malheureusement pas nous informer davantage vu le caractère fragmentaire de l'inscription. Sans doute aussi certains *incerti* issus de l'*instrumentum* sont-ils des esclaves et des affranchis à l'instar de *Lydius* (*Cydius*) de Liberchies. Enfin ce qui paraît plus exceptionnel c'est la présence d'une *delicata* attachée à une famille de Namur, pratique de « grande maison », et qui pourrait montrer une familiarité plus grande avec l'esclavage que ce qu'on pense généralement en raison d'une faiblesse documentaire patente<sup>(90)</sup>. On notera que leurs noms ne sont pas tous typiquement grecs mais latins.

Du point de vue de l'histoire militaire, l'étude complète de l'onomastique des Tongres tend à confirmer que les troupes auxiliaires dites « de Tongres », au moins les deux cohortes de Bretagne, ont continué à connaître un certain temps un recrutement tongre uniforme comme on l'a proposé sur la base de l'usage différent des titres de commandement, étant donné qu'il serait véritablement improbable qu'une troupe à l'enrôlement mélangé donne un résultat d'analyse aussi proche.

Sur le plan de l'anthroponymie, la latinisation de la population, indigène mixte à l'origine, est un phénomène bien implanté et en développement surtout chez ceux qui bénéficient de la citoyenneté romaine. Les langues indigènes toutefois se maintiennent chez les pérégrins jusqu'en 212 et parfois au-delà chez des citoyens attachés à l'identité locale. Le jeu des assonances et des

(90) Pour un tableau rigoureux de nos connaissances sur l'esclavage en Germanie, voir AMIRI, 2016.

traductions qui rendent la latinisation plus proche des populations régionales n'est pas très employé, le « pas » se faisant apparemment directement vers un latin d'origine italienne. Comme il a déjà été suggéré, cette attitude s'explique peut-être par une volonté d'unification, de complément d'ethnogenèse, des diverses peuplades qui ont été réunies par les Romains pour créer la *civitas Tungrorum*, le latin vernaculaire s'imposant de plus en plus comme langue commune.

## Abréviations

*AE* : *Année épigraphique*

*CIL* : *Corpus Inscriptionum Latinarum*

*ILB<sup>2</sup>* : A. DEMAN et M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Nouveau recueil des Inscriptions latines de Belgique (ILB<sup>2</sup>)*, Bruxelles, Latomus, 2002.

*ILS* : H. DESSAU, *Inscriptiones Latinae selectae*, Berlin, 1892-1916.

*PME* : H. DEVIJVER, *Prosopographia Militiarum Equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain, 1976-2001.

*RIB* : *Roman Inscriptions of Britain*

*RMD* : M. ROXAN, *Roman Military Diplomas*, II, Londres, 1985

*TVind I et II* : en ligne sur *Tabulae Vindolandenses Online*.

*TVind III* : A.K. BOWMAN & J.D. THOMAS, *The Vindolanda Writing-Tablets*, *Tabulae Vindolandenses III*, Londres, 2003.

*TVind IV,1* : A.K. BOWMAN, J.D. THOMAS, R.S.O. TOMLIN, *The Vindolanda Writing-Tablets (Tabulae Vindolandenses IV, 1)* in *Britannia*, 41, 2010, p. 187-224.

*TVind IV,2* : A.K. BOWMAN, J.D. THOMAS, R.S.O. TOMLIN, *The Vindolanda Writing-Tablets (Tabulae Vindolandenses IV, 2)* in *Britannia*, 42, 2011, p. 113-144.

Voinot : J. VOINOT, *Les cachets à collyres dans le monde romain*, Montagnac, 1999.

## Bibliographie

- ALFÖLDY, 1968a = G. ALFÖLDY, *Epigraphisches aus dem Rheinland III* in *Ep. Stud.*, V, 1968, p. 1-98.
- ALFÖLDY, 1968b = G. ALFÖLDY, *Die Hilfstruppen in der römischen Provinz Germania inferior*, *Ep. Stud.*, VI, Düsseldorf, 1968.
- AMIRI, 2016 : B. AMIRI, *Esclaves et affranchis des Germanies : mémoires en fragments*, Stuttgart, 2016.
- ANDERSON & GROESSENS, 1996 = F. ANDERSON & E. GROESSENS, *The Black Altars of Nehalennia* in *OMRL*, 75, 1996, p. 129-138.
- AURIGEMMA, 1910 = S. AURIGEMMA, s.v. *Delicium* in *Dizionario epigrafico*, II, 1910, p. 1594-1603.
- BÉRARD, 2001 = Fr. BÉRARD, *Remarques sur les gentiles des soldats des légions de Germanie détachés à Lyon dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle*, in DONDIN-PAYRE 2001, p. 667-690.
- BIRLEY, 2001 = A.R. BIRLEY, *The Names of the Batavians and Tungrians in the Tabulae Vindolandenses*, in Th. GRÜNEWALD (éd.), *Germania inferior. Besiedlung, Gesellschaft und Wirtschaft an der Grenze der römisch-germanischen Welt*, Berlin - New York, 2001, p. 241-260.
- BIRLEY, 2002 = A.R. BIRLEY, *Garrison Life at Vindolanda. A Band of Brothers*, Stroud, 2002.
- BIRLEY, 2011 = A.R. BIRLEY, *Names New and Old from Recent Excavations at Vindolanda. Nouveaux et anciens noms de la garnison de Vindolanda, Bretagne : identité et brassage ethniques* in DONDIN-PAYRE, 2011, p. 263-274.
- BIRLEY, 2013 = A.R. BIRLEY, A. BIRLEY & P. DE BERNARDO STEMPEL, *A Dedication by the Cohors I Tungrorum at Vindolanda to a Hitherto Unknown Goddess* in *ZPE*, 186, 2013, p. 287-300.
- BOWMAN, 1994 = A.K. BOWMAN, *Life and Letters on the Roman Frontier*, Londres, 1994.
- BREEZE, 1974 = D. J. BREEZE, *The Organization of the Career Structure of the immunes and principales of the Roman Army* in *Bonner Jahrbücher*, 174, 1974, p. 245-292.
- BRULET, 1990 = R. BRULET (dir.), *Braives gallo-romain. IV. La zone centre-ouest*, Louvain-la-Neuve, 1990.
- BURNAND, 2005-2010 = Y. BURNAND, *Primores Galliarum*, Bruxelles, Latomus, 2005-2010.
- CHASTAGNOL, 1995 = A. CHASTAGNOL, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon-Paris, 1995.
- CREEMERS, 2015 : G. CREEMERS (éd.), *100 Topstukken, Gallo-Romeins Museum Tongeren*, Tongres, 2015.
- DEMAN, 2001 = *A propos du nom Similis* in DONDIN-PAYRE, 2001, p. 649-665.
- DEMANET, 1999 = J.-Cl. DEMANET, *Fouilles dans un établissement rural gallo-romain au lieu-dit Le Chasselon à Jodoigne (Bt)* in *Vie archéologique*, 51, 1999, p. 5-58.
- DEMANET, 2015 = J.-Cl. DEMANET & F. VILVORDER (dir.), *Liberchies VI, vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, 2015.
- DEMOUGIN, 1988 = S. DEMOUGIN, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens*, Rome, 1988.
- DE WINTER, 2019 = N. DE WINTER, R. BÉLANGER SARRAZIN, A. DELATTRE,

- D. DEMAFFE, A. MARTIN, G. RAEPSAET & M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Une tablette de défixion à Tongres in Latomus*, 78, 2019, sous presse.
- DOMASZEWSKI, 1967 = A. VON DOMASZEWSKI, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, 2<sup>e</sup> éd. par B. DOBSON, Cologne-Graz, 1967.
- DONDIN-PAYRE, 2001 = M. DONDIN-PAYRE & M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001.
- DONDIN-PAYRE, 2011 = M. DONDIN-PAYRE (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011.
- FONTAINE, 2012 = P. FONTAINE, *Quelques inscriptions latines sur instrumentum au Musée archéologique de Namur in ASAN*, 86, 2012, p. 11-36.
- HARTLEY, 2011 = B.R. HARTLEY & B.M. DICKINSON, *Names on terra sigillata*, VII, Londres, 2011.
- HAYNES, 2013 = I. HAYNES, *Blood of the Provinces. The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans*, Oxford, 2013.
- HOLDER, 1982 = P.A. HOLDER, *The Roman Army in Britain*, Londres, 1982.
- HORN, 1970 = *Eine Weihung für Hercules Magusanus aus Bonn in Bonner Jahrbücher*, 170, 1970, p. 233-251.
- KAKOSCHKE, 2012 = A. KAKOSCHKE, *Die Personennamen in der römischen Provinz Noricum*, Hildesheim, 2012.
- KAKOSCHKE, 2017 = A. KAKOSCHKE, *Annotationes Epigraphicae IX. Zu einigen Inschriften aus den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior in FeRA*, 34, 2017, p. 7-30.
- LANGHAMMER, 1973 = W. LANGHAMMER, *Die rechtliche und soziale Stellung der Magistratus municipales und der Decuriones (2.-4. Jahrhundert der römischen Kaiserzeit)*, Wiesbaden, 1973.
- LASSÈRE, 2005 = J.-M. LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie latine*, Paris, 2005.
- LEFEBVRE, 2001 = S. LEFEBVRE, *A propos de la répartition du nom Verecundus en Gaule et en Germanie in DONDIN-PAYRE, 2001*, p. 597-647.
- MASSART, 2001 : Cl. MASSART, *Une batterie de pichets de capacité du type Dambach trouvée près du site des Castellains à Fontaine-Valmont in Vie archéologique*, 55-56, 2001, p. 49-61.
- MASSART, 2015 = Cl. MASSART, *Les tumulus gallo-romains de Hesbaye (cité des Tongres). La représentation funéraire des élites, Tongres, Atuatuca 6*, 2015.
- MATEI-POPESCU, 2014 = F. MATEI-POPESCU, *The Western Pontic Greek Cities and the Roman Army in V. COCOJARU & C. SCHULER (éd.), Die Außenbeziehungen pontischer und kleinasiatischer Städte in hellenistischer und römischer Zeit*, Stuttgart, 2014, p. 173-208.
- NOUWEN, 1995 = R. NOUWEN, *The Vindolanda Tablet 88/841 and the Cohors I Tungrorum milliaria in Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae*, 8, 1995, p. 123-134.
- PARIDAENS, 2018 = N. PARIDAENS & M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Deux graffiti sur céramique issus de l'agglomération gallo-romaine de Vodecée (cité des Tongres) in ASAN*, 92, 2018, p. 10-19.
- RAEPSAET, 1988 = G. RAEPSAET & M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Signatures de potiers sur céramique sigillée de Flavion et d'Anthée in ASAN*, 66, 1988, p. 321-352.
- RAEPSAET, 2013 = *L'ethnogenèse de la civitas Tungrorum et la formation de*

la province de Germanie in *AC*, 82, 2013, p. 111-148.

RAEPSAET-CHARLIER, 1992 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Secundus et Trertus : deux graffitis sur terre cuite de la villa gallo-romaine de Champion-Emptinne* in *ASAN*, 67, 1992, p. 267-269.

RAEPSAET-CHARLIER, 1996 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Cité et municipes chez les Tongres, les Bataves et les Canninéfates* in *Ktèma*, 21, 1996, p. 252-269.

RAEPSAET-CHARLIER, 1999 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut Empire. Bilans et questions* in : M. DONDIN-PAYRE & M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éd.), *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire*, Paris, 1999, 271-352.

RAEPSAET-CHARLIER, 2001a = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire* in DONDIN-PAYRE 2001, p. 343-398.

RAEPSAET-CHARLIER, 2001b = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Onomastique et romanisation : éléments d'une comparaison entre la Gaule Belgique et la Germanie inférieure* in DONDIN-PAYRE 2001, p. 399-470.

RAEPSAET-CHARLIER, 2001c = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Les Secundinii d'Igel : onomastique et rang social dans la cité des Trévires* in J. FRANCE (éd.) *La colonne de Igel, Société et Religion au IIIe siècle, Annales de l'Est*, 51, 2, 2001, p. 93-112.

RAEPSAET-CHARLIER, 2004 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Nouvelles inscriptions latines découvertes au Château des Comtes de Namur* in *ASAN*, 78, 2004, p. 57-94.

RAEPSAET-CHARLIER, 2009 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Citoyenneté et nomenclature. L'exemple de la Gaule du nord* in Fr. HURLET (éd.), *Rome et l'Occident (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.). Gouverner l'empire*, Rennes, 2009, p. 359-382.

RAEPSAET-CHARLIER, 2010-2011 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Colonie latine, colonie romaine : onomastique et processus de romanisation en Belgique et en Narbonnaise* in *Trierer Zeitschrift*, 73-74, 2010-2011, p. 21-38.

RAEPSAET-CHARLIER, 2011 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure* in DONDIN-PAYRE, 2011, p. 203-234.

RAEPSAET-CHARLIER, 2012 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *'Decknamen', Homophony, Assonance: an Appraisal of Consonance Phenomena in Onomastics of the Roman Empire* in T. MEISSNER (éd.), *Personal Names in the Western Roman World*, Berlin, 2012, p. 11-23.

RAEPSAET-CHARLIER, 2017a = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Multiculturalisme et multilinguisme dans la cité des Tongres à l'époque romaine* in *Meertaligheid dan ooit, Tijdschrift van de Alumni Letteren Leuven*, 7, 2017, p. 119-125.

RAEPSAET-CHARLIER, 2017b = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Deux inscriptions latines de la Basilique Notre-Dame de Tongres* in A. VANDERHOEVEN & A. ERVYNCK (éd.), *Het archeologisch en bouwhistorisch onderzoek van de O.L.V. Basiliek van Tongeren (1997-2013)*, III, Bruxelles, 2017, p. 241-246.

RAEPSAET-CHARLIER, 2018 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Les inscriptions lapidaires de Barvaux-Condroz : révision de ILB<sup>2</sup> 56* in *ASAN*, 93, 2018, p. 43-69.

RAEPSAET-CHARLIER, 2019 = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *La dédicace à Jupiter de Liberchies (cité des Tongres). Révision de ILB 31* in *Signa*, 8, 2019, p. 125-132.

RAEPSAET-CHARLIER, à paraître = M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Multiculturalité dans l'onomastique du nord de la Gaule* in C. RUIZ-DARASSE (éd.), *Comment s'écrit l'autre ? Actes des Journées d'études, Bordeaux 2017 et 2018*, Bordeaux, à paraître.

ROLAND, 1899 = Ch. G. ROLAND, *Toponymie namuroise*, Namur, 1899.

ROYMANS, 2004 = N. ROYMANS, *Ethnic Identity and Imperial Power. The Batavians in the Early Roman Empire*, Amsterdam, 2004.

RUPPRECHT, 1975 = G. RUPPRECHT, *Untersuchungen zum Dekurionenstand in den nordwestlichen Provinzen des römischen Reiches*, Kallmünz, 1975.

SAGLIO, 1892 = E. SAGLIO, s.v. *delicatus, delicata* in *DAGR*, II, 1, 1892, p. 60.

SCHERER, 1955 = A. SCHERER, *Die keltisch-germanischen Namengleichungen in Corolla Linguistica. Festschrift Ferdinand Sommer*, Wiesbaden, 1955, p. 199-210.

SPEIDEL, 2017 = M.A. SPEIDEL, *Recruitment and identity. Exploring the Meanings of Roman Soldiers'Homes* in *Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 6, 2017, p. 35-50.

STROBEL, 1987 = K. STROBEL, *Anmerkungen zur Geschichte der Batavikohorten in der hohen Kaiserzeit* in *ZPE*, 70, 1987, p. 271-292.

THOMAS, 1983 = St. THOMAS (éd.), *Vicus Tienen*, Tirlemont, 1983.

VAN DE WEERD, 1936 = L. VAN DE WEERD, *De Belgen in het Romeinsch leger* in *AC*, 5, 1936, p. 341-372.

VANVINCKENROYE, 1984 = W. VANVINCKENROYE, *De Romeinse zuidwest-begraafplaats van Tongeren*, Tongres, 1984.

WEISGERBER, 1969 = L. WEISGERBER, *Rhenania Germano-Celtica*, Bonn, 1969.

WOLFF, 1976 = H. WOLFF, *Die cohors II Tungrorum milliaria equitata c(oram ?) l(audata ?) und die Rechtsform des ius Latii* in *Chiron*, 6, 1976, p. 267-288.



**Légende des tableaux**

Les références sans recueil exprimé renvoient au CIL (XIII).

C : celtique

G : germanique

I : indigène indéterminé

L : latin

LA : latin assonant

LT : latin de traduction

GRM : Gallo-Romeins Museum (Tongeren)

